

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2016

26 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille seize, le lundi 14 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme LAURENT, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÄCHEL, M. HOUILLON, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX (point 1), M. NOWICKI, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, M. ALBRECH, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS - excusés : – Mme BREISTROFF (procuration à M. HORY), Mme HETHENER (procuration à Mme JACOB VARLET), Mme MERIAUX (procuration à partir du point 2.1 à M. ROUX), Mme LEHAIR (procuration à M. NOWICKI).

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN, M. SCHWICKERT.

Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente qui n'appelle aucune observation de la part des membres ayant assisté à la réunion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

La note de synthèse qui est parvenue à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016
VILLE DE MARLY

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Article L 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2016.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact sans précédent de la Loi de finances 2016 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Au regard de l'impulsion que promettait la chute du cours du baril de pétrole, le rythme de la croissance mondiale est décevant : il est même inférieur en 2015 (3%) à celui de 2014 (3,3%).

La déception est principalement venue des économies émergentes, certaines traversant même une profonde récession (Brésil, Russie).

La Chine a donné le « la » sur les marchés financiers. Les soubresauts de la Chine ont marqué les marchés boursiers de taux ou de matières premières. Si les inquiétudes sur la croissance et le système financier chinois se sont un peu atténuées, elles ne se sont pas dissipées comme en témoigne le nouveau décrochage des bourses asiatiques en ce début d'année 2016.

II – LE CONTEXTE NATIONAL

1) PERSPECTIVES ECONOMIQUES

En France, le taux de croissance a été de 1,1% en 2015, conforme aux prévisions. Ce taux reste encore inférieur à celui de la zone euro (1,5%) et en particulier de l'Allemagne (1,7%).

En 2016, la croissance de l'économie française pourrait continuer à s'améliorer (l'exécutif table sur 1,5% pour cette année).

En 2015, les prix n'ont pas augmenté et, à ce stade les prévisions pour 2016 sont de 1%.

2) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En janvier 2014, le gouvernement a annoncé un plan d'économie de 50 milliards d'euros pour les années 2015-2017, afin de ramener le déficit public sous le seuil de 3% du PIB et de financer le pacte de responsabilité destiné à relancer la compétitivité de l'économie française.

La contribution des collectivités territoriales à ce nouvel effort a été fixée à 11 milliards d'euros, soit un abattement annuel de 3,67 milliards d'euros sur trois ans, entre 2015 et 2017.

Cet effort des collectivités territoriales porte sur la dotation globale de fonctionnement qu'elles perçoivent.

Répartition entre catégories de collectivités territoriales de la baisse des concours financiers en 2015 et 2016 (*en milliards d'euros*).

	Bloc communal	Départements	Régions	<u>Total</u>
2015	2,071	1,148	0,451	3,67
2016	2,071	1,148	0,451	3,67

Source : Annexe au projet de loi de finances pour 2016 « transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales »

3) POUR MARLY : LE COUT DES MESURES IMPOSEES PAR L'ETAT DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimé 2016
Variation Dotation Globale de Fonctionnement	- 7 124 €	- 28 911 €	2 755 €	- 13 363 €	- 54 501 €	- 167 132 €	- 196 241 €
Variation Dotation de Solidarité Rurale	- 3 822 €	1 293 €	- 1 836 €	3 351 €	- 95 821 €	- 95 821 €	- 95 821 €
Total annuel	- 10 946 €	- 27 618 €	919 €	- 10 012 €	- 150 322 €	- 262 953 €	- 292 062 €
Pertes cumulées par exercice budgétaire	- 10 946 €	- 38 564 €	- 37 645 €	- 47 657 €	- 197 979 €	- 460 932 €	- 752 994 €

La baisse cumulée des dotations de l'Etat depuis ces dernières années a conduit à amputer les marges de manœuvres de la ville de **0,75 M€!**

Il est à noter que la perte de la DSR aurait dû être compensée par l'attribution de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) mais la modification des critères d'obtention de cette dernière n'ont pas permis à notre ville d'en bénéficier. C'est d'ailleurs pour cette même raison, modification du calcul et des règles par l'Etat, que nous allons devoir à nouveau contribuer cette année au titre de la loi SRU (26000€). Le nombre de nos logements aidés même s'ils ont bien évolué durant ces dernières années n'est pas

encore suffisant pour nous permettre d'être en règle. A ce montant il faut ajouter le coût des mesures nouvelles imposées par l'Etat (ex : rythmes scolaires, normes d'accessibilité,...).

Ainsi, le coût cumulé du désengagement de l'état envers la ville de Marly depuis 2010 s'élève à 752 994 €

III – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par le gel puis la baisse des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales,...) les orientations du projet de budget 2016 se déclinent selon les quatre axes suivants :

- **La diminution des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité ;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin d'investir sans recours à l'emprunt ;
- **Dans le continuité des deux dernières années, pas de hausse de la fiscalité en 2016**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée au financement de la cantine du collège la Louvière, la cuisine du CSC La Louvière et la mise en conformité d'une partie du réseau d'éclairage public de la ville.

IV – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

a. Impôts et taxes

La fiscalité locale :

En dépit de la non augmentation des taux décidés par la municipalité de Marly en 2015, les produits de fiscalité ont progressé de 3,9 % en 2015 (revalorisation des bases +0,9% décidée par l'état, et variation physique grâce à l'augmentation du nombre d'habitants +3 %).

Partant d'une hypothèse d'une augmentation des bases pour 2016 (revalorisation par l'état +1,01 %, et, à nouveau, du bénéfice de l'augmentation du nombre d'habitants) accompagné d'une stabilité des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 4,41 M€.

La part supplémentaire apportée par les nouveaux habitants installés dans la ville de Marly en 2016 devrait avoisiner 300 000 €, ce qui représente une recette indispensable aujourd'hui pour notre commune.

Les dotations de Metz Métropole :

- L'attribution de compensation compte tenu des transferts de charges constatées s'élèvera à 683 703 € (684 123 € en 2015)
- La dotation de solidarité communautaire est estimée à environ 286 307 € (289 781 € en 2015).

Les droits de mutation : Ils sont estimés à 250 000 € pour l'année 2016.

La taxe locale sur la publicité extérieure : le produit attendu est maintenu à 60 000 €.

Les produits des services et du domaine sont évalués à 500 000 € compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services municipaux (restauration scolaire, conservatoire, bibliothèque,...) et des évolutions des services (cantine des maternelles et périscolaire gérés par la ville à compter du 1^{er} janvier 2015).

b. Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement :

En forte baisse depuis 2014 (voir tableau page 2), son montant s'est élevé à 1 088 241 € en 2015. En raison de la baisse des dotations de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement 2016 est estimée à 892 000 € (-18 %) ! Soit une diminution de 196 241 € ce qui équivaut à 5 (%) points d'impôts.

Les attributions de compensation :

Le montant des compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat est estimé au même niveau qu'en 2015, soit 111 067 €.

Autres participations :

Celles-ci sont estimées à 275 000 € et comprennent notamment :

- Les prestations versées par la CAF
- Le remboursement des annuités d'emprunt de l'EHPAD
- Les remboursements des frais de scolarité des enfants résidant hors commune
- Et diverses autres participations

A fiscalité constante, de budget primitif à budget primitif (+DM), les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient d'environ 2,72% en 2016 et ce uniquement grâce à la politique d'urbanisation de la ville.

2 – Les dépenses de fonctionnement

a. Les charges à caractère général

Grâce aux économies réalisées en 2015 et celles programmées pour 2016, **les charges à caractère général ont considérablement diminué de 15,75 %** par rapport au BP 2015 (soit -355 079 €). Et ce même en incluant les 100 000 € de charges supplémentaires dues à la réforme des rythmes scolaires. Les charges à caractère général ont été budgétées à 2 255 000 € et au final elles devraient s'élever à 1 900 000 € en 2015. Nous souhaitons continuer nos efforts en maintenant ce chiffre en 2016.

b. Les dépenses de personnel

A ce jour, la masse salariale brute, pour 2016, serait évaluée à 3 800 000 € soit en diminution de 2,66 % par rapport au budget 2015.

Le personnel municipal est composé de :

- 121 agents titulaires
- 36 agents non titulaires

Ces agents occupent :

- 85 emplois à temps complet
- 72 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2016 devrait diminuer grâce à des modifications de fonctionnement interne dont :

- **Maîtrise plus poussée des heures supplémentaires.**
- **Non remplacement systématique des départs en retraite et des agents en congé maladie pour moins d'un mois.**

La dernière revalorisation prévue par l'état du point d'indice remonte au 1^{er} juillet 2010.

c. Les autres charges de gestion courante

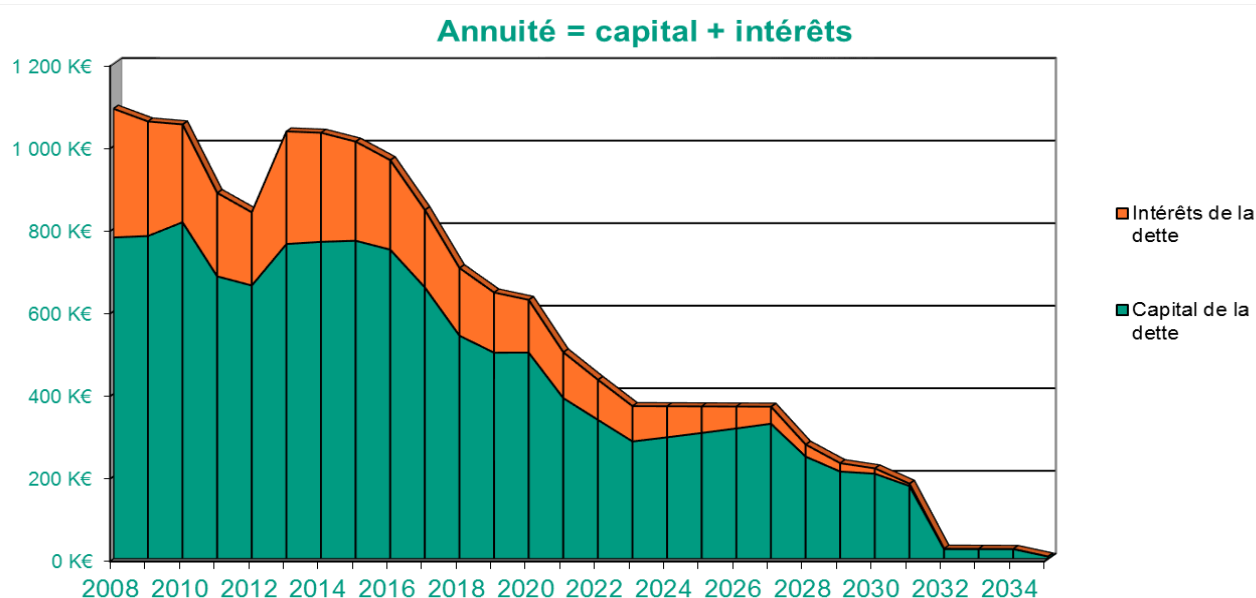
Les autres charges de gestion courante sont estimées à 913 300 € pour 2016 et comprennent notamment :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS qui est en augmentation (179 000 € en 2016 contre 144 600 € en 2015) en raison des divers travaux et charges de personnel supplémentaire au foyer logement les Hortensias.
- Participations SIAHS
- Participations SIVT
- Participation SIVU de l'aire d'accueil des gens du voyage (dernière année car compétence de la CA Metz Métropole à compter du 01/01/2017)

Il est à noter que contrairement au choix d'autres collectivités, la ville de Marly n'a pas décidé de baisser le montant des concours alloués aux associations. Ce qui n'empêche pas une gestion au plus serrée.

d. Les charges financières

Les charges financières sont essentiellement constituées par les intérêts de la dette qui s'élèvent environ à 217 000 € pour 2016, soit **une baisse de 9,70 %** par rapport à l'année 2015.



e. Conclusion

Ainsi, les dépenses de fonctionnement en 2016 seraient en diminution de 4,66 % par rapport au BP 2015 (-1,4 % entre le BP 2015 et le BP 2014).

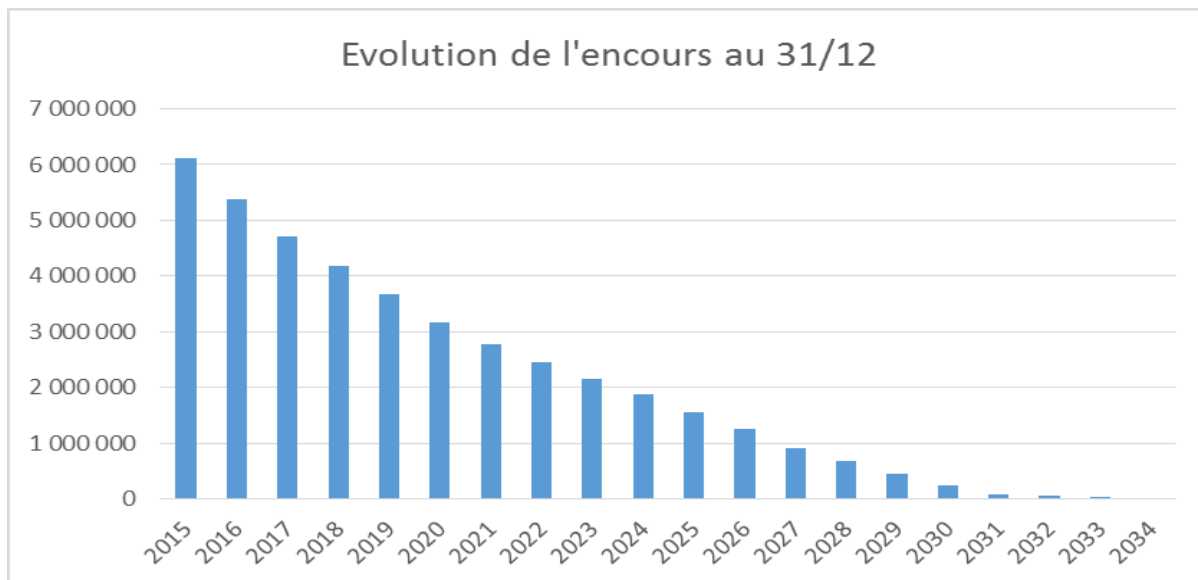
B. EVOLUTION DE LA DETTE et STRUCTURE

La dette de la ville se compose de 15 emprunts dont :

- 13 à taux fixe
- 1 variable indexé sur le Livret A
- 1 variable à barrière simple

L'annuité de la dette continue de baisser mais, lentement, ce qui impacte évidemment notre capacité d'investissement sans pour autant la neutraliser...

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2016 s'élève à 750 000 €, soit **une baisse de 2,80 %** par rapport à 2015.



Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette s'élève à 6 125 829,47 € dont 462 000 € pour le PASA qui est remboursé par l'association de gestion du Val de Seille. Ce qui revient à un encours de dette de 5 663 829 €, soit un taux d'endettement de 556,92 € par habitant. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes de taille comparable qui s'élève à 958 € par habitant en 2014.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 15 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti : 4 753 985,05 €).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

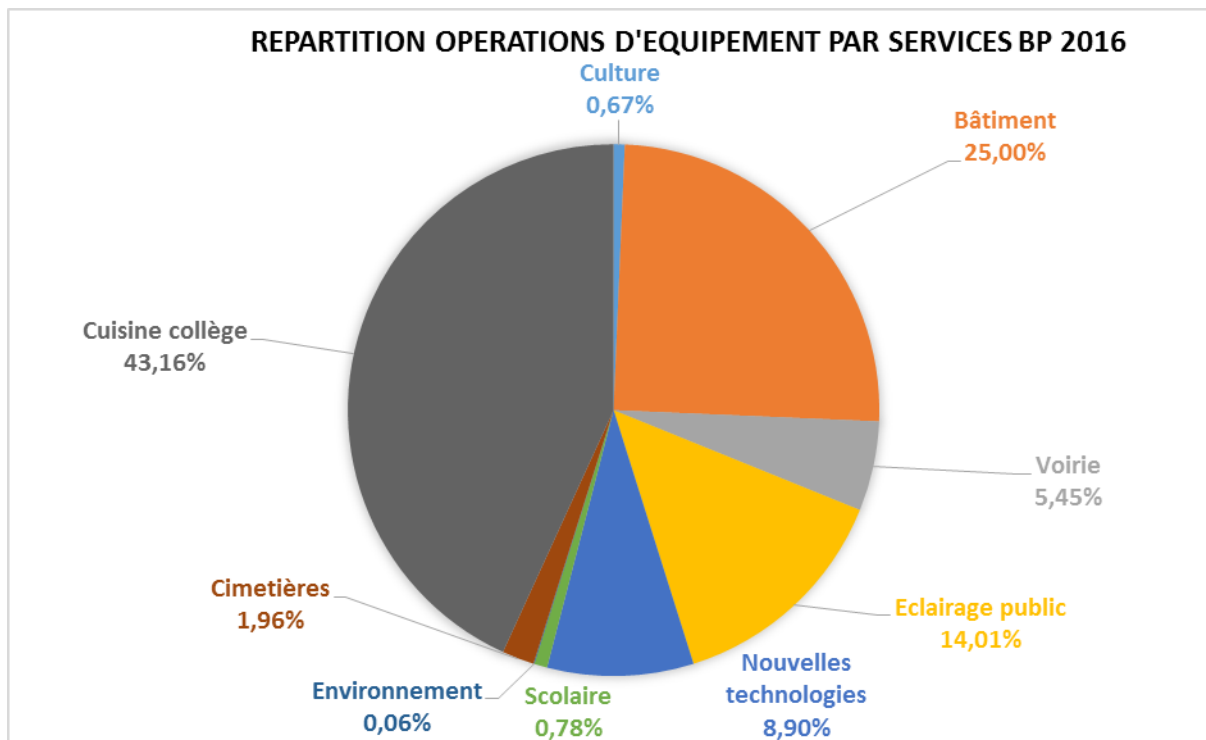
Les recettes d'investissement se composent :

- Des subventions (AMITER, CAF, DETR) pour les dossiers suivants :
 - périscolaire Henrion
 - Cuisine du CSC La Louvière
 - Réaménagement du bureau de police
 - système de vidéosurveillance au NEC et au COSEC
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- De la taxe d'aménagement
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement

Afin de permettre la baisse continue de l'endettement, le recours à l'emprunt ne sera pas sollicité cette année.

2- Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement relatif au BP 2016 est en cours d'élaboration et devrait se situer à environ 1 100 000 €



Les principaux investissements envisagés sont :

- La cantine du collège : 385 000 €
- Etudes diverses, accessibilité des bâtiments et voiries, voiries et autres travaux au tennis et divers : 177 000 €
- La création d'une nouvelle cuisine au CSC La Louvière : 150 000 €
- Continuer la mise aux normes de l'éclairage public : 125 000 €
- Poursuivre le plan informatique et numérique : 74 400 €
- Réaménagement du bureau de police : 34 000 €
- Commencer l'installation de système de vidéo surveillance dans la ville: 20 000 €
- Acquisition columbariums : 17 500 €

Cette année encore le contexte économique et budgétaire reste incertain.

Notre politique d'investissement doit avant tout reposer sur la rigueur et la prudence.

Et en dépit de ces contraintes nous restons soucieux de continuer à soutenir et développer notre ville.

C'est la raison pour laquelle, nous faisons les choix qui permettent d'assurer l'équilibre de nos comptes tout en préparant l'avenir de Marly.

Le budget d'investissement de cette année 2016 sera essentiellement consacré à :

- la **sécurité** des citoyens (vidéo surveillance, police municipale)
- à **nos enfants** par l'aboutissement de la nouvelle cantine du collège la Louvière et la réfection de la cuisine leur étant destinée au Centre Socio Culturel la Louvière
- mais aussi, à **nos séniors** par la finalisation de la résidence leur étant destinée ZAC Paul Joly.

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale réalisera ces investissements grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité municipale.

DEBATS

M. HORY : Je remercie l'adjointe aux finances d'avoir fait un point global sur l'orientation budgétaire que nous souhaitons donner cette année à notre commune. J'ouvre le débat.

M. ALBRECH : Bonsoir à tous. Effectivement le document rappelle en début le contexte difficile, certes, que nous connaissons et en plus, c'est vrai qu'on a un vrai génie à la tête de l'Etat. Il n'y a pas que lui, il est bien accompagné. Je crois que l'Histoire s'en rappellera pendant des milliers d'années. Voilà. Bon. Bref ! Je ne vais pas ici accabler le Président, je n'ai peut-être pas ses capacités, etc, puis il n'est pas là pour se défendre. M. LIOUVILLE n'est pas encore arrivé, sinon il m'aurait déjà mis un coup de pied. Bon. Voilà. Bref. Alors bon, sans faire preuve de trop d'ironisme, bon, on ne peut pas tomber plus bas. Je ne suis pas là pour faire des critiques à tout va non plus. Là je reviens sur le budget. Pour l'essentiel, voilà, vous êtes dans la continuité on va dire de l'année dernière. Je fais une parenthèse : je ne voudrais pas être contre, avoir le rôle de l'opposant qui est contre tout, dès que sur la moindre ligne il est contre etc... non non, je développerai simplement une réflexion en quelques points, sur des points qui selon mon point de vue manquent, enfin des développements qui manquent dans ce budget, enfin de cette orientation budgétaire. Voilà, pour le reste, je suis ...bon voilà d'accord, je ne suis pas contre le fait qu'on investisse pour les enfants, les seniors, etc... je ne vais pas reprendre le document. Voilà. Bon. Alors, premier point, moi, il m'a... c'est encore mon point de vue, pour moi une commune moderne c'est, ça doit être, ça devrait l'être en tout cas, un acteur important, un acteur qui pèse dans le domaine de l'emploi. L'emploi c'est le terme le plus important en France actuelle, un des thèmes les plus importants en tout cas, ce qui préoccupe le plus nos concitoyens et je pense aussi à MARLY, mais si on a tendance à être globalement, les gens de MARLY sont peut-être moins, ont peut-être moins de problèmes que d'autres parties de la population, quoi que ... il y a des gens qui ont aussi des problèmes d'emploi, donc, il n'y a pas de... voilà, j'aimerais bien qu'un jour, Monsieur le Maire vous soyez, vous nous proposiez avec votre équipe une ...voilà un plan de développement économique. Bon, il ne s'agit pas de faire des miracles, je sais que les moyens sont limités, que vous n'êtes pas l'Etat, mais ça serait bien. Moi je pense qu'il y a des choses à faire. Je le dis, c'est pas comme ça pour lancer une idée. Je les garde les idées, parce que je ne veux pas non plus que vous me les voliez, mais je suis prêt à vous rencontrer, je peux vous donner quelques pistes. Des choses réelles, réalistes. J'aimerais que, je pense que MARLY a les moyens de s'investir un peu plus dans le domaine de l'emploi. Voilà proposer des choses, voilà c'est mon cheval de bataille. Je sais j'en ai déjà parlé, alors on peut rire, je crois ce que je dis. Voilà. Deuxième point, oui, l'emploi c'est important, parce que ça fait venir aussi des familles qui remplissent les écoles, etc... bon je ne vais pas vous faire la petite ritournelle, mais ça tout le monde le sait. Deuxième point qui me paraît aussi important. On en fait mention un petit peu dans ce document, c'est, je le souligne, bonsoir Monsieur LIOUVILLE, j'ai félicité votre président il y a 5 minutes, je vous ai fait un petit aparté. Je vous le dirai après. Voilà donc deuxième point, la course à l'urbanisation. On budgétise finalement d'urbaniser encore un peu plus MARLY. Alors je sais bien que tout le document ne parle pas de ça, d'autres choses. Mais moi, je vous ai dit, c'est les points que je souligne. On en fait mention dans ce document à un moment. Bon, alors oui, effectivement, je sais, il faut construire à MARLY, pour différentes raisons. On en a parlé avec Monsieur MAESTRI la semaine dernière si je ne me trompe pas ? la semaine avant, je ne sais plus. Oui, effectivement il faut peut-être un peu construire à MARLY, peut-être encore un peu plus, mais moi je crains on bétonne la ville carrément ! Et je pense que l'avenir me donnera raison. J'espère me tromper, mais voilà. Alors pourquoi ? pourquoi ? Parce qu'à MARLY il y a un cadre de vie tout simplement ! C'est bien, je sais, il y a le domaine financier qu'il faut régler, il faut entrer dans les 30%, mais est-ce que c'est pas au détriment du cadre de vie ? Important. Il faudrait demander aux Marliens. Moi en tout cas, ma réponse c'est que ça va au détriment du cadre de vie, de construire trop et en hauteur aussi, de faire des trucs. Alors je sais bien qu'on va me dire « oui pendant longtemps, MARLY, on a construit trop à plat, là », on en a parlé avec M. MAESTRI, c'est vrai, il y a peut-être eu trop de lotissements, bon ! Deuxièmement il faudrait peut-être demander aux Marliens, c'est eux les principaux concernés, s'ils sont pour la mixité sociale. Finalement la mixité sociale, oui, moi je suis plutôt pour, mais dans une certaine mesure. C'est-à-dire que transformer MARLY en BORNAY, j'en n'ai pas envie. On m'avait dit il y a quelques temps : « oh tu verras, la ZAC Paul Joly, il n'y aura pas de problème, c'est des gens qu'on connaît, etc... » , alors oui, il y a des gens qu'on connaît. Non, non, je ne vous dis pas qu'il y a des problèmes. Non, pour l'instant, il n'y a pas de problèmes, mais il n'y a pas de problèmes importants ! Voilà ! C'est pas la guerre dans la rue, etc... Mais moi, je considère que les problèmes pourraient arriver si on continue dans cette voie. Je ne vous dis pas que Paul Joly, M. LISSMANN mon rôle c'est de peut-être mettre en garde sur certains points. Donc, sinon, je ne sers à rien, je sors et vous faites vos affaires entre ... oui, ça vous plairait peut-être mais... voilà. Donc moi, je suis là pour souligner des choses qui me paraissent essentielles, et essentielles à beaucoup de gens. Vous devriez discuter avec les Marliens, et pas seulement vos affiliés et les gens qui sont là pour vous serrer la... comment dire, dire amen à tout ce que vous dites, ah oui c'est bien, parce qu'ils veulent des subventions ! Je continue mon développement. Troisième point. Bin tiens, c'est bien que le macaron soit, le camembert soit encore là

au mur. Quand on regarde la part du budget environnement, scolaire et culture, bon je sais bien, là il y a la cuisine du collège qui va prendre une grosse grosse part, donc ça, ça réduit les autres. Mais je trouve quand même que « culture » est très bas, « environnement » est quasi inexistant. Encore une fois, les points que je souligne, je vous demande un petit éclaircissement Monsieur le Maire. Je ne suis pas là en train de mettre en accusation, je vous donne des pistes, enfin des réflexions pour que vous puissiez rebondir dessus. Je ne dis pas que... voilà ce n'est pas une mise en accusation, je l'ai bien dit au départ. Je vois que M. LISSMANN était échauffé, s'est échauffé un peu vite sur...

M. HORY : Il pensait très probablement que vous disiez qu'il y avait des soucis sur les nouveaux quartiers, ce qui n'est pas le cas. D'ailleurs, vous l'avez précisé. Nous sommes rassurés.

M. ALBRECH : Non, ce n'est pas ça. Paul Joly, bon, ce n'est pas trop mal, effectivement. Mais il y a beaucoup de gens qui, moi je rencontre quand même beaucoup de gens et peut-être qu'ils ne vous le disent pas ou ils n'osent pas vous le dire, mais qui râlent parce que voilà, ils n'aiment pas ces tours à l'entrée de MARLY. Je sais bien que c'est pas des trucs qui vont... je suis à contre-courant souvent de ce qui se dit ici. Mais moi j'aime être à contre-courant et puis j'aime pas penser comme tout le monde. J'ai jamais pensé comme tout le monde souvent et puis ça me va comme ça, je suis heureux comme ça. Donc si ça ne plaît pas à Monsieur LISSMANN, je dormirai bien ce soir, ça ne me dérangera pas ! Mais je dirai quand même ce que j'ai à dire. Ce n'est pas Monsieur LISSMANN qui m'empêchera de parler. Alors donc, voilà. Une petite réflexion ...

M. HORY : Je ne voudrais pas brider votre parole, si vous pouvez aller à l'essentiel et à un moment donné conclure.

M. ALBRECH : Laissez-moi, laissez-moi avancer, j'essaie de faire court ! Alors, les impôts. Alors là vraiment dans le document on présente le fait, là c'est formidable on va pas augmenter les impôts cette année ! Alors oui, oui, d'accord ! Mais là je vais vous mettre un petit pic Monsieur le Maire. Maintenant vous avez METZ METROPOLE. Alors vous savez bien, c'est les deux joysticks, c'est les deux... on a les ... dans la gestion des impôts, on peut... on a... je vais vous piquer peut-être mais, on fait en sorte dans la commune de dire « ah on n'augmente pas les impôts » et puis de l'autre côté, boum, à METZ METROPOLE, on en met une. Voilà, donc, peut-être est-ce un peu facile. Est-ce qu'au final les Marliens, parce-que ce qui compte c'est ce qui paie, c'est pas le niveau des impôts de MARLY, maintenant peut-être que METZ METROPOLE aura à l'avenir de plus en plus d'importance au niveau des impositions que les gens auront dans leur boîte aux lettres. Donc est-ce que ce n'est pas un peu facile de dire « oui, oui, on freine », ok, bon, et puis il me semble que les impôts à METZ METROPOLE ont été augmentés non ? Pas encore. Ils vont l'être. Voilà. Enfin, bon, vous m'avez compris. Monsieur le Maire, vous êtes suffisamment malin et intelligent pour comprendre ce que je veux dire. En conclusion, je voterai ce budget, parce que finalement il est dans la continuité de l'année prochaine et puis il n'y a rien de vraiment choquant à part les quelques points que j'ai soulignés tout à l'heure. Voilà, alors je le voterai pour vous montrer ma volonté positive. Dans l'actuelle des choses, je ne suis pas contre, mais je voudrais, je vais me répéter, qu'il y a des pistes de réflexion complémentaires. Que dire de plus ? Voilà, j'ai fait le tour.

M. SURGA : Monsieur le Maire, vous avez pris le temps de faire la présentation du DOB. Nous attendions d'ailleurs un travail plus approfondi puisque l'an dernier, c'était présenté donc le 27 janvier et cette année, c'est présenté au mois de mars. Vous aviez le temps de pouvoir présenter quelque chose. Je vois que cette fois-ci, comme l'année dernière, vous vous plaignez de la baisse des dotations de l'Etat. Certes ! Vous les appelez pertes ! C'est assez curieux. Mais où sont donc passées finalement vos promesses électorales sur tout ce que vous aviez proposé, bien sûr vous pourriez parler de pertes mais aussi, on n'a pas vu grand-chose dans votre DOB sur les orientations en tant que telles. J'y reviendrai après. C'est sans doute une façon de présenter les choses, notamment dans la limitation de votre action, dans une période creuse que je pourrais qualifier de la période creuse de la mandature, peut-être attendez-vous quelques années encore d'ici 2020 pour présenter donc autre chose comme vous avez pu le faire dans la mandature précédente. Les questions quand on lit, voilà, des pertes pour MARLY, quel est le vrai malheur pour MARLY ? Que constate-t-on ? Et bien, si vous revenez à votre tableau de tout à l'heure, parce qu'on va l'utiliser puisque vous l'avez préparé, mais il se trouve que nous avons également refait le tableau de présentation des pertes et on va vous le distribuer puisqu'on ne peut pas utiliser le rétroprojecteur, nous avons fait une édition que je fais passer à tout le monde, que vous puissiez lire également ce qu'il en est. Tout simplement parce que, comme on n'a pas toutes les explications, il a fallu qu'on se les prépare de façon à comprendre ce qu'il en était. Alors si on reprend votre tableau, des coûts et des mesures imposés par l'Etat depuis 2010, en réalité, ce sont les dotations, l'écart des dotations entre 2016 et 2009 qui ne s'élève pas à 750, vous regarderez le tableau tel qu'il a été recalculé, mais finalement à 561 parce que dans votre tableau que vous avez sous les yeux, vous mettez trois fois une baisse de 95.800 euros sur 2014,

2015, 2016. Alors que le reste du temps, vous faites uniquement des écarts entre chaque année. Donc, il y a un problème de cohérence dans votre tableau. Zéro moins zéro, ça fait zéro ! Ça fait pas 95.000 ! Donc vous faites une erreur dans la présentation et dans le tableau qu'on vous donne, il y a une rectification donc à ce point. De ce fait, vous êtes à 561.000 euros. De plus, on n'a toujours pas d'explications très claires sur justement l'absence de dotation de solidarité rurale en 2014. Je ne parle pas de 2015, 2016, je parle en 2014, vous n'avez toujours pas d'explications claires, alors que nous étions inférieurs à 10.000 habitants. C'est tout de même 96.000 euros que nous avons perdus à cette occasion. Est-ce que ce n'est pas votre politique d'augmentation d'habitants qui finalement ne nous a pas donné droit à l'urbaine, mais pas non plus à la rurale. Comment peut-on perdre les deux ? Autre comparaison, c'est sur la période, vous parlez des pertes, mais parlez aussi des recettes. Donc les recettes sur la période sont en hausse et toujours en votre méthode d'écart, parce que si on prend l'écart, comme vous l'avez fait entre 2016 et 2010 ou 2009, plus exactement 2009 dans votre tableau, nous avons plus d'un million de recettes d'impôts supplémentaires. Bien supérieur à ce que je vois ici. La différence est donc deux fois supérieure ! Alors que sujet tabou d'ailleurs du Maire qui n'ose pas toujours en parler, ce sont les dépenses. Les dépenses à caractère général qui elles, et vous le verrez dans le tableau, augmentent de 544.000. Donc 544.000 comparés à la baisse des ressources, vous pensez bien qu'ils auraient pu être couverts par une baisse des dépenses ! Donc les impôts ont augmenté depuis 2009, depuis la mandature, de plus de 42%.

M. HORY : Juste une petite question : vous ne vous êtes pas trompé de débat ? Vous êtes bien dans un DOB ?

M. SURGA : C'est votre tableau que je suis en train de commenter Monsieur le Maire. Je suis juste à point nommé sur votre tableau. D'accord ? Et je vous donne un autre tableau parce que vos chiffres bruts n'y sont pas. Vous avez uniquement fait des dérivés par rapport à l'année précédente. Mais je vous donne tous les chiffres, tous ! Donc depuis votre élection, première mandature, les impôts, les recettes d'impôts ont augmenté de plus de 42% ! C'est simple, faite 4.41 millions par rapport au montant d'origine. En 6 ans, dans les années qui viennent, vous avez ...

M. HORY : Heureusement, on ne pourrait rien faire sans cela. Mais c'est vrai que l'Etat est assez costaud quand il augmente les bases.

M. SURGA : Je peux continuer ? Oui. Merci. Donc vous récupérez sur les 6 années de votre mandature, 6 à 7 millions. Ne dites pas que vous allez encore faire le NEC ! Constat de la différence positive des recettes fiscales, ça permet surtout, et vous le verrez dans le tableau qu'on vous a remis, ça permet surtout de financer les dépenses et le train de vie de la ville. Alors c'est la deuxième année que vous passez beaucoup de temps, on a eu une foule de chiffres ici, vous remarquerez que je ne vous donne pas beaucoup de chiffres, je vous donne un tableau mais je commente l'essentiel, dotations de l'Etat qui ont été moindres bien sûr et qui limitent vos marges de manœuvre. Alors c'est pas seulement le fait de l'augmentation de la population qui fait une augmentation des recettes, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. 300.000, c'est les recettes supplémentaires que vous évoquez. En réalité, depuis de la mandature, il y a une augmentation que j'ai citée de plus d'un million et ce n'est pas en cumulé. Si vous prenez les années, les unes après les autres, depuis le début de la mandature, c'est entre 3 et 4 millions d'impôts supplémentaires qui sont arrivés dans les caisses de la ville. Donc ça c'est dû essentiellement au fait que l'abattement qui était prévu à 15% a été diminué. Donc c'est une façon insidieuse que l'augmentation des recettes d'impôts a augmenté. Le Maire nous dira « oui mais le taux d'imposition n'a pas augmenté », mais c'est l'abattement qui a bel et bien baissé et qui conduit à une augmentation des impôts. Pour les investissements, l'an dernier, vous avez présenté quasiment les mêmes projets. On a déjà eu la cantine, c'est du réchauffé. On a remis le couvert. Donc c'était déjà un projet de l'an dernier, qu'on retrouve encore cette année. Et merci de me laisser justement... laissez le tableau c'est parfait. D'ailleurs si on reprend le graphique en camembert qui est ici, la cuisine collège, à moins que je ne comprenne pas, mais il faudra m'expliquer, vous dites qu'il y a 1,1 million d'investissements qui sont budgétisés, si je fais 1,1 million et je calcule bêtement avec 43%, c'est vos chiffres, c'est pas les miens, ils sont sous vos yeux donc je ne me déplace pas autrement que sur le débat et le débat c'est 43% de 1,1 million, il me semble que ça fait plutôt 475.000 et non pas 385. Il faudra m'expliquer si tout est à l'avenant comme ça, le 1,1 million, il est loin d'être 1,1 million. Il faudra expliquer pourquoi vous avez aussi pour l'éclairage etc... et c'est vrai d'ailleurs pour tout le camembert. Expliquez pourquoi vous passez à 385 ? Alors quels sont les projets pour MARLY ? Les projets, et bien vous le savez, c'est essentiellement comme on l'a vu, la cantine puisque c'est quasiment la moitié du budget. Mais nous en avons d'autres, et on vous a déjà proposé d'aller plus loin, c'était effectivement donc la vidéosurveillance etc... Enfin on y est ! Là aussi, positif. Je suis positif sur ce qui est dit, cantine, la vidéosurveillance, enfin on y est, pour 20.000 euros. Mais bon ! On y est tout de même et sachant que ça vous a été rappelé, ça faisait partie de votre programme électoral. Mais aussi, je vous rappelle également qu'il y a d'autres choses à ... on vous propose, on est constructif, on n'est pas là uniquement pour critiquer comme ça a été dit juste

avant, mais il y a aussi les pistes cyclables, les abris pour les ados ou pour les jeunes, mais aussi la zone intermédiaire Marly/Frescaty qui est encore laissée pour compte, les aménagements des bords de Seille, les habitats seniors pour lesquels il y a certainement encore davantage à faire. Bon on peut faire un peu plus que le columbarium pour les seniors si vous voulez bien ! Et j'ai trois ou quatre questions à vous poser. La première question à laquelle vous n'avez jamais vraiment répondu, c'est la fameuse dotation rurale. J'aimerais que cette fois-ci vous répondiez, dites pas que je n'ai pas compris, faites-moi comprendre, si vous êtes intelligent Monsieur le Maire, si je ne le suis pas, parlez-moi comme à un élève comme vous savez le faire, voilà ! Ne me faites pas encore le coup du professeur, je veux bien vous écouter en tant qu'élève, mais à ce moment-là, expliquez correctement ! Alors si on ne peut pas avoir la dotation urbaine, c'est ce que vous n'avez pas eu, et si on ne veut pas avoir la dotation rurale, puisqu'on était en dessous de 10.000 habitants, expliquez-moi pourquoi nous n'avons pas eu la dotation rurale, avant de m'expliquer pourquoi on n'a pas celle qui est urbaine. Et pourquoi MARLY serait-elle peut-être une ville trop riche, trop d'impôts, pour ne pas avoir droit et serait pauvre en dotations. Est-ce que c'est pas cela ? Pourquoi avons-nous perdu la dotation rurale l'année 2014 ? Deuxième question : les dotations de fonctionnement baissent. Prévoyez-vous des baisses de dépenses courantes ? Du train de vie de la commune ?

M. HORY : Vous n'avez pas entendu ce qu'a dit Nathalie CASCIOLA ? Moins 15% dans le train de vie en 2015. Nous étions à 2.250.000 euros environ, on arrive à fin 2015 à 1.900.000 euros. Si ce n'est pas une baisse !

M. SURGA : Soit vous me laissez continuer ou soit vous m'interrompez et je vous donne le chiffre que vous êtes en train d'évoquer, parce que vous l'avez sous les yeux Monsieur le Maire. Vous lisez dans le tableau que je vous ai distribué en 2014 les charges à caractères générales sont de 2.076.202. Et en 2015, c'est votre chiffre que nous avons repris depuis votre DOB de 1.900.000. Les 2.255.000 c'est le budget primitif ! Alors voilà, si vous avez fait des économies tant mieux, mais ceci étant, vous êtes passé de 1.356.000 à maintenant donc 1.900.000 malgré tout. C'est ce que je veux vous dire.

M. HORY : Pour la bonne compréhension du public, il faut expliquer que dans son intervention Monsieur SURGA parle de chiffres datant de 2009, mais il y a eu une élection en 2014. J'imagine que dans le prochain mandat, quand vous serez probablement encore dans l'opposition, vous me reparlerez de décisions prises en 2009 ?

M. SURGA : Ecoutez, c'est exactement ce que vous avez fait. Revenez sur votre tableau si vous voulez bien. Vous démarrez en 2009 Monsieur le Maire.

M. HORY : Oui, mais j'ai simplement expliqué que c'était depuis 2014 que le problème se posait.

M. SURGA : Pourquoi oui pour vous et non pour moi ? Je démarre en 2009 tout comme vous. Je reprends vos chiffres. Ce ne sont que vos chiffres. Vous pouvez les vérifier puisque ce sont les vôtres. Ma deuxième question, ce sont effectivement les baisses de charges, les charges à caractère générale Communication Fêtes et Cérémonies, ainsi que les indemnités des élus. On sait très bien que vous les avez maintenues. Or vous savez très bien que les indemnités Région baissent de 30%. Nous sommes en période où effectivement les budgets baissent partout. Ils pourraient baisser également sur les indemnités d'élus. Les frais d'exploitation, d'entretien, notamment du NEC. Donc je rappelle et là le light motif aussi, parce qu'aussi vous n'y répondez pas, les coûts d'emprunt du NEC. Il faut savoir, les emprunts coûtent 4,5%, je vous le rappelle à tous. Prévoyez-vous aussi de diminuer les dépenses pour le NEC, mais surtout d'augmenter les recettes du NEC, parce qu'on a vu qu'on avait plus de dépenses sur le NEC que de recettes. Et là, on est dans les orientations si vous voulez bien, je ne suis pas en train de vous parler du budget. Je vous parle d'orientation pour obtenir des recettes. Si vous voulez bien. Me faites pas encore un cours là-dessus ! Troisième question : les associations contribuent à l'animation et à la créativité et là je rejoins les propos qui ont pu être tenus au sein de la ville, puisque c'est bien l'attractivité dont il s'agit, plutôt que de limiter les budgets sur ce sujet, est-ce que vous ne pouvez pas prévoir, c'est une proposition constructive, de revoir cette politique en direction des associations, qu'elles soient sociales, culturelles, ou sportives, plutôt que de limiter à égalité le budget pour développer ces activités qui sont utiles, attractives pour MARLY, créatrices aussi parfois d'emplois, mais en tout cas, une attraction pour de nouveaux habitants, puisque vous y tenez tant. Au même titre d'ailleurs que les projets que j'ai proposés tout à l'heure, sont aussi pour rejoindre les propos qui étaient tenus juste avant, également créateurs d'emplois, tout au moins de maintien d'emploi, lorsque les investissements ont lieu sur MARLY. Quatrième question : les charges financières baissent moins de l'an dernier. Elles baissaient de 11,83%. Cette fois-ci ça baisse de 9,7 par rapport à l'année précédente. Alors que les taux ont encore diminué ! Vous nous présentez une évolution de la dette. On peut peut-être voir votre graph' d'ailleurs, ce serait bien. Voilà. Parfait. Vous nous présentez donc une évolution de la dette. Mais ce n'est pas une évolution de la dette ça ! C'est un échancier ! C'est un échancier, c'est comme si vous nous proposiez

effectivement donc un amortissement de la dette. Ce n'est pas une prévision pluriannuelle alors que nous sommes dans un débat d'orientation. Vous nous faites de la comptabilité là, vous ne faites pas un débat d'orientation si vous voulez bien. Donc c'est un échéancier. Heureusement que cela baisse ! Sinon ce ne serait pas un échéancier ! Donc plutôt que de présenter ce genre de chose, présentez-nous plutôt un budget prévisionnel, pluriannuel, de votre encours. Et comme vous le savez, vous avez emprunté pour le NEC 2,5 millions au plus mauvais moment. C'est-à-dire que lorsque les taux étaient bas, vous avez emprunté à 4,5%. Vous savez très bien que la question va vous être posée à chaque fois, 2,5 millions, 4,5%, ça coûte 112.500 euros l'année. Donc que tout le monde entende bien, alors qu'à 2%, ça coûterait 50.000 euros. Vous avez la moitié moins de coût sur cette dette. Et vous savez très bien qu'au bout de 10 ans, parce qu'il reste plus de 10 ans encore à payer, vous avez plus de 600.000 euros, largement de quoi payer, justement, donc, les baisses de subventions, mais aussi, surtout, à couvrir d'autres charges. Notamment les baisses de dotations qui vont bien entendu encore venir. Alors effectivement la capacité d'investissement baisse, mais quand allez-vous renégocier l'emprunt que vous avez fait au Crédit Mutuel ?

M. NOWICKI : Monsieur le Maire je regrette vos choix politiques pour MARLY. Vous êtes maire de MARLY, vous prenez une stabilité de la fiscalité. Vous avez été élu par les Marliens au conseil communautaire et là, c'est l'inverse qui se passe. Vous prenez une hausse de la fiscalité. Une hausse, une forte hausse. On parle de pas tout à fait 10% mais presque. Vous justifiez cela entre autres par de lourds investissements.

M. HORY : Pouvez-vous rester dans le sujet. Ici, vous êtes à MARLY. Cela ne vous intéresse peut-être pas, mais vous êtes à MARLY.

M. NOWICKI : Cela m'intéresse fortement Monsieur le Maire. Quand je parle de vos déplacements à METZ METROPOLE, vous utilisez le véhicule de la commune, vous me dites : « ah mais c'est pareil, je suis élu par les Marliens, je prends le véhicule de la commune. C'est moins cher pour moi, c'est plus cher pour les Marliens. ». Quand je vous parle de METZ METROPOLE, ça vous vexé. C'est la réalité Monsieur le Maire. Vous avez été élu par les Marliens à METZ METROPOLE. Ce n'est pas les habitants d'une autre commune qui vous ont élu à METZ METROPOLE ; donc effectivement ça gêne en tant que Président de la Commission Finances de faire supporter une fiscalité à raison de 10% aux Marliens. Une hausse de la fiscalité ! Bon, cela est justifié principalement par un lourd investissement par la commune de METZ subventionné par METZ METROPOLE. C'est le Palais des Congrès qui va coûter 10 millions d'euros à METZ METROPOLE, donc à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes. Je regrette que vous n'ayez pas eu de subvention pour la construction du NEC. On a eu zéro à MARLY de METZ METROPOLE. Je parle de METZ METROPOLE. Bon, je vais revenir à MARLY. A METZ METROPOLE vous êtes président d'une commission finances. Vous appréciez ce rôle. Et là aussi votre choix est contradictoire. A MARLY, vous ne voulez pas la mettre en place. On vous a demandé des explications qui n'ont convaincu personne. Nous, pourquoi nous voulons la mettre en place ? C'est pour plus de transparence dans les finances pour ne rien cacher aux Marliens. Pour renégocier les taux d'intérêts. Aujourd'hui, vous avez du mal à renégocier les taux comme disait Monsieur SURGA auprès du Crédit Mutuel. Aujourd'hui le Crédit Mutuel n'est plus mon employeur. Je peux très bien aller les négocier. Vous, apparemment, vous avez des états d'âme. C'est aussi pour réduire le train de vie de la commune. Vous allez me répondre par la positive, mettre en place une commission finances ? Peut-être qu'on aura une commission finances. Donc voilà les principales raisons. Il y a aussi d'autres raisons. Nous avons vu votre tableau qui était un tableau d'amortissement. On n'a pas de plan pluriannuel à MARLY. Ça se faisait par le passé au niveau des investissements. Ah oui, vous n'étiez pas Maire à l'époque !

M. HORY : Vous me sortirez les documents dont vous parlez et qui n'ont jamais été abordés en conseil.

M. NOWICKI : Oui, oui. Au niveau des investissements, principalement la voirie, des choses qui allaient être faites sur les années futures à MARLY, non ? On est le 14 mars et on va décider ce qu'on va faire aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année. Les années futures ? non. Si ce n'est une cantine scolaire qu'on a vu et revu, la vidéosurveillance dont on parle bien avant les élections. Donc voilà pourquoi nous vous sollicitons à nouveau pour mettre en place une commission finances.

M. LIOUVILLE : Merci, encore mes excuses pour mon retard. On est encore bien au DOB ? J'ai loupé ½ heure, pas un mois et demi ?

M. HORY : Nous sommes toujours au DOB.

M. LIOUVILLE : Au budget, par rapport à quelques interventions. Bien. J'en viens effectivement par rapport à votre document, je m'excuse je vais peut-être redire, mais d'une autre manière, ce que sans

doute d'autres ont dit, notamment par rapport à la dotation de l'Etat, les baisses des dotations, c'est surtout à partir de 2014, puisque vous pointez dans ce document, alors bien sûr moi je ne suis pas même si je fais partie de ceux qui ont soutenu le gouvernement en place, la manière dont les dotations sont faites au niveau des collectivités, c'est pas quelque chose qui nous arrange. Mais, il y a une participation, un effort qui doit être fait, et je pense que d'ailleurs pour faire une petite parenthèse sur le plan national, ce qui nous attend en cas d'alternance sera sans doute beaucoup plus douloureux, puisqu'on se chamaille ici, quand on parle de 50 milliards, et je crois que chez vos amis, ils en sont tous au minimum entre 100 et 130 milliards. Donc ça va être encore des lendemains, si l'alternance se fait, dont on aura sans doute à reparler. Mais donc pour revenir par rapport aux chiffres, on peut les présenter bien évidemment bien différemment, tout en les gardant, puisque sur 2014 la baisse de 150.000 euros, ramenée à un budget de fonctionnement de 8.099.000, ça fait 1,85%. Bien. Je veux dire, ça fait, voilà, ça permet quand même de dire que sur 100 euros de recettes globales, l'Etat, on a 1,85 euros de moins globalement. C'est pour quand même ramener au budget de fonctionnement. J'ai pris vos chiffres de 2014 sur le compte administratif. Sur 2015, on monte un petit peu plus mais on en est qu'à 3,37%. Je veux dire qu'effectivement les baisses de dotations sont importantes, mais quand on les ramène aux recettes de fonctionnement, ça réduit quand même l'impact même si effectivement c'est toujours important. Alors bien sûr, il y a l'augmentation des bases que vous évaluez à 0,9, donc qui ramène quand même de l'argent supplémentaire, ce qui vous évite sans doute d'augmenter les impôts contrairement à ce qui devrait se passer pour METZ METROPOLE, puisque ce n'est pas encore voté. Pour le reste, effectivement, il y a les investissements. Bon, c'est sûr que les investissements ne se paient pas en une année, donc on les revoit régulièrement, mais on voit qu'il y a effectivement une baisse des investissements. Quelques questions, parce que dans les économies que vous envisagez de faire, vous dites également le non remplacement d'un fonctionnaire qui part en retraite de manière systématique.

M. HORY : On dit que nous ne remplaçons pas systématiquement les personnes qui seraient en retraite. Cela ne veut pas dire que c'est d'office un retraité non remplacé.

M. LIOUVILLE : Oui, oui, j'ai dit le non remplacement systématique. Bien qu'effectivement le personnel soit de votre compétence, nous aimerions être informés à l'occasion des secteurs dans lesquels vous ne les remplacerez pas. Je veux dire, parce que c'est quand même important pour nous de savoir si c'est le secteur technique, administratif, etc... voilà. Autre question, mais je vous avais déjà posé précédemment, concernant la vidéosurveillance, c'est-à-dire en dehors des établissements culturels, le NEC, vous envisagez d'autres? Donc ce serait intéressant qu'on sache aussi où vous allez les mettre. Après je dirais, il manque deux tableaux, dont un que Monsieur SURGA a fait, mais ça prend quand même un petit peu de temps avant de regarder l'ensemble des chiffres, mais n'empêche, comme je vous l'avais dit précédemment, il faudrait quand même pour le prochain budget, qu'on ait ce tableau global par rapport à l'Etat. C'est-à-dire, il y a la DGF, la baisse de DGF qui est importante. Mais, de temps en temps, l'Etat donne des subventions en équipement, il en a donné pour la salle culturelle. Je veux dire, ce qui serait intéressant, c'est d'avoir la baisse des dotations de l'Etat, mais en même temps, l'Etat aide quand même les communes en investissement ou sur d'autres projets etc... donc c'est le tableau global pour dire est-ce que l'Etat aide beaucoup moins les communes ou pas ? J'ai quelques idées, mais je préfère que ce soit... oui mais je veux dire on sent que l'Etat doit faire des économies, tout le monde doit faire aujourd'hui des économies, mais s'il y a des baisses de dotations, notamment le fonctionnement, il y a aussi des recettes d'investissement de la part de l'Etat sur un certain nombre de projets. Donc c'est cet équilibre global à titre indicatif, parce que je sais qu'on ne mélange pas le fonctionnement, l'investissement, etc... enfin, je ne vais pas y revenir, mais oui mais l'argent il vient d'un endroit qui s'appelle l'Etat et il vient dans les communes. Donc à la fois pour le fonctionnement il y en a peut-être moins, mais pour l'investissement il y en a peut-être un peu plus, etc... Globalement comment la ville de MARLY, depuis 2010 comme vous le dites, ou avant ou après peu importe, par rapport aux baisses dans sa globalité des recettes de l'Etat, fonctionnement, investissement, etc... comment elle s'y retrouve ? C'est ce type de tableau qui serait intéressant au regard peut-être du pendant de ce que Monsieur SURGA a fait, et que je découvre effectivement aujourd'hui. Donc ce type de tableau me paraît important. Puisque je parlais aussi du NEC pour lequel il y a eu un certain nombre de subventions, je pense qu'il serait aussi intéressant d'avoir au bout de... il a été inauguré en 2013, on est en 2016, ça fait un peu plus de 2 ans de fonctionnement, d'avoir effectivement une information un peu précise sur le coût réel d'un équipement comme celui-ci. Moi je sais que bien sûr la culture ça ne se rentabilise pas, donc s'il y a un déficit, ce n'est pas quelque chose qui me gêne, mais c'est important quand même pour les Marliens de savoir quel est l'effort communal qu'une commune fait par rapport à un fonctionnement de cette grande salle et compte tenu des évolutions pas toujours rassurantes en termes de fiscalité et de recettes mais j'espère que ça s'améliorera, mais peut-être au regard de ce tableau et de ce, entre guillemets je sais qu'il y aura forcément un déficit de fonctionnement et ce qui est normal encore une fois, je ne le remettrai pas en cause, c'est pas ça, mais se poser la question d'une mutualisation avec d'autres ou avec METZ METROPOLE, etc... parce que dans certaines communautés d'agglomération, il se pose

la question d'équipements culturels qui existent dans telle ou telle commune et de les rebasculer au sein de la communauté d'agglomération, dans certains endroits du département, c'est un débat qui a lieu en ce moment. Donc, ce n'est pas illégitime de se poser ce type de question par rapport à un équipement qui effectivement sert bien sûr aux Marliens, mais ne sert pas qu'aux Marliens. Beaucoup de gens de l'extérieur viennent ici. Donc, c'est ces deux tableaux, sans polémique aucune, qu'il serait intéressant d'avoir, parce qu'effectivement ça donnerait la transparence et le fait qu'effectivement un établissement culturel cela coûte, on le sait, mais bon, ça serait intéressant de savoir quel est le coût réel de son fonctionnement par rapport à ses recettes de fonctionnement. Voilà ce que je voulais simplement dire, puisqu'on est dans l'orientation budgétaire de ce que vous avez donné. Le reste ça sera au moment du budget qu'on verra effectivement comment cela se traduit. Merci.

M. HORY : Je vous remercie Monsieur LIOUVILLE d'avoir élevé le débat, on en a toujours besoin, même lors d'un débat d'orientation budgétaire à MARLY. Je vais tenter de répondre à toutes les questions au regard des éléments que j'ai notés. Monsieur SURGA avant de vous répondre sur certains points, au niveau de la DSU et de la DSR, vous avez-vous, peut-être, une explication de la perte de ces dotations, ou vous attendez ma réponse comme vous l'avez fait lors de précédents conseils ? Vous disiez que c'était la politique d'urbanisation et le fait qu'on était passé au-delà des 10.000 habitants en 2014 qui avait fait perdre la DSR ou la DSU, est-ce que vous me confirmez ce que vous aviez dit lors de précédents conseils ?

M. SURGA : Je réaffirme que cette question est pleine et entière. Je n'ai pas eu de réponse claire jusqu'à présent. Je n'ai toujours pas compris, c'est enregistré, vous pouvez vérifier, je n'ai toujours pas compris pourquoi en 2014, alors que nous avons une population qui était inférieure à 10.000 habitants, nous n'avons pas eu droit à la dotation rurale et pas non plus, bien entendu, si on tentait d'être éligible, je crois qu'on a tenté d'être éligible à la dotation urbaine, comment se fait-il qu'on n'ait eu ni l'une, ni l'autre ? Je n'ai toujours pas compris.

M. HORY : Donc vous me confirmez qu'à un précédent conseil, vous nous avez affirmé que c'était le fait qu'on était passé au-dessus de 10.000 habitants qui avait fait perdre ces dotations (DSU et/ou DSR)... J'y reviendrai... D'abord, Monsieur ALBRECH, j'ai noté que vous disiez que nous allions dans le bon sens, que presque vous alliez « voter le DOB », mais il n'y a pas de vote dans un DOB, passons ! J'ai noté que vous avez des propositions, mais vous les gardez pour vous pour que je ne vous les vole pas. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure des façons de faire pour notre ville. Quand on est conseiller municipal et si on a une bonne idée, au moins on le dit. Là, en conseil, devant tout le monde, comme cela, ce sera une idée que l'on pourra appliquer si elle est bonne. Mais si vous la gardez, je ne suis pas persuadé que c'est la meilleure des manières de remplir votre rôle d'élu municipal. Quelles que soient les opinions politiques qu'on peut avoir, je pense que dans un DOB, il est intéressant de pouvoir faire avancer la ville et si vous pouvez être une plus-value pour notre commune, ce serait mieux. Donc, de grâce, je vous invite à ne pas garder pour vous ces bonnes idées. Ceci étant dit, l'intervention de la ville ou d'une collectivité au sens large vis-à-vis des entreprises, c'est souvent sa politique d'investissement, et quelques fois de fonctionnement, parce que dans ce chapitre, il y a aussi des travaux qui font travailler des entreprises. C'est ce que nous essayons de faire et nous l'avons fait grandement. Comme on n'a rien à nous reprocher pour ce mandat, on nous parle du précédent et de choses votées, et qui sont rétrospectivement un succès. Alors parlons du NEC. Si on devait reprendre en termes d'emploi ce que nous avons pu procurer aux entreprises, qui étaient toutes lorraines pour construire le NEC ! Ce serait intéressant de calculer le nombre d'heures travaillées des ouvriers lorrains. Je prends simplement les deux points importants de notre politique du mandat précédent. Nous recueillons les fruits de ces travaux. Comme vous avez parlé du passé, parlons-en, et donc du quartier Paul Joly. Je n'entends plus de personne le critiquer. Là également, en termes d'entreprises et de travail, je pense que nous avons été un apporteur d'affaires pour les entreprises. Cette politique d'urbanisation fait que les familles s'installent à MARLY, c'est un succès. Je tiens à vous signaler que depuis 2008 et contrairement à ce qui se passait avant à MARLY, nous n'avons plus à passer en conseil municipal des motions pour s'inquiéter d'une fermeture de classe. De plus, l'adjointe aux finances a expliqué que cela a rapporté 300.000 euros. Plus d'habitants, donc plus de contributions au budget de la commune. Cela pallie au désengagement de l'Etat et en même temps pour nos écoles, c'est un bonheur. L'adjointe aux affaires scolaires sourit. Elle n'a plus ce type de problème. Nous avons trouvé la solution pour faire en sorte que MARLY soit une ville dynamique. Monsieur SURGA, que dire ? Je reprends vos interventions, vous avez dit le quartier de Frescaty est oublié. Non ! C'est un débat d'orientation budgétaire, on n'a pas été dans le détail. Par exemple, le macadam de la rue de Blory à Frescaty va être fait. On ne l'a pas indiqué. On ne va pas quand même faire une liste exhaustive de tous les travaux dans un DOB. Donc Frescaty n'est pas oublié. On a toujours chaque année une intervention sur Frescaty comme on l'a chaque année dans l'ensemble des quartiers de la ville. Ensuite, mea culpa, on a mis sur le tableau uniquement cuisine collège, et vous avez noté une distorsion entre un chiffre un peu plus important.

C'est vrai qu'on aurait dû mettre « les cantines », parce que nous intervenons pour la cantine du collège qui je vous le rappelle, reçoit des élèves de primaire, pas seulement des collégiens. Mais on refait également la cuisine du centre La Louvière cette année. Cela se rajoute. Nous aurions peut-être dû mettre un « s ». Si vous avez bien entendu et si vous lisez le document du DOB, l'adjointe aux finances a bien précisé les deux investissements. Ensuite, Monsieur SURGA, c'est un peu « Retour vers le futur », votre intervention. Vous parlez d'éléments datant de 2011 ! Depuis, il y a eu des élections. Le mieux est de parler de ce qui se fait depuis 2014 au niveau de la ville. Que constate-t-on ? Que 2014 et 2015, il n'y a pas eu augmentation des taux communaux. Ce qui, hélas, ne se voit pas automatiquement par les citoyens, parce qu'il y a les actions des autres collectivités et de l'augmentation des bases qui fait qu'en valeur on peut avoir une augmentation. En 2016, on annonce à nouveau qu'on n'augmentera pas les taux. Ici, on intervient uniquement sur ce qu'on peut maîtriser cher Monsieur SURGA. Un exemple en matière de communication, je vais vous donner une information avant le vote du budget. En 2008, le budget communication de la ville était de 73.000 euros. En 2015, il est de l'ordre de 43.000 euros. Et en 2016, il sera de 30.000 euros. Si ce n'est pas un effort, vous me dites ce que c'est ! En ce qui concerne les recettes du NEC, l'objectif de l'élu conseiller délégué à la culture, est de doubler les recettes par rapport à la première saison. La première saison c'était de l'ordre de 30.000 euros, et nous espérons cette année obtenir 60.000 euros. Comme le dit Monsieur LIOUVILLE, cela ne palliera pas aux frais de fonctionnement, la culture n'est plus « rentable ». En ce qui concerne la DSU et la DSR, je me posais la question : Mais pourquoi l'Etat ne nous procure plus ni la Dotation de Solidarité Rurale réservée aux villes de moins de 10.000 habitants et pourquoi, quand nous sommes passés au-delà de 10.000 habitants, l'Etat ne nous basculait pas en Dotation de Solidarité Urbaine ? En fait, c'est comme la loi SRU, c'est-à-dire que l'Etat non seulement nous enlève de l'argent et beaucoup depuis 2014, je ne parle même pas des rythmes scolaires qui nous coûtent 100.000 euros supplémentaires dans le budget. J'ai écrit à la Préfecture. Je vous lis la réponse de Monsieur VALEMBOIS, ancien Sous-Préfet, vous verrez que c'est la réponse à votre question, est-ce que c'est la politique urbaine de la majorité municipale qui a fait en 2014 perdre la DSU et la DSR ? Et bien non ! Pourquoi ? « Au titre de la DSU, votre commune n'est plus éligible depuis l'exercice 2010. » Donc rien à voir avec notre politique urbaine, parce qu'en 2010, elle était seulement en chantier. « En raison d'un indice de ressources et de charges insuffisant pour figurer dans le premier dixième des communes de 5000 à 9999 habitants ou dans les trois premiers quarts des communes de 10.000 et plus classées dans l'ordre décroissant dudit indice déterminé en fonction du potentiel financier du nombre de logements sociaux et de personnes couvertes par les allocations logement, ainsi que du revenu moyen par habitant, vous en trouverez en pièce jointe la fiche de calcul ». Si vous voulez Monsieur le Directeur Général des Services pourra vous donner cette fiche de calcul. L'Etat s'ingénie à prendre de l'argent aux collectivités locales et ce, depuis quelques années. En même temps, ses caisses sont vides, je peux le comprendre. Mais je le déplore parce que ce sont les Marliens et les collectivités locales qui doivent payer. Non seulement, il nous donne moins d'argent, il nous taxe encore plus et nous donne des travaux supplémentaires que nous n'avions pas prévus. C'est ainsi. Et pour autant, depuis 2014, nous n'augmentons pas les impôts. Je vous rappelle que nous avons indiqué que nous ne le ferons pas sur ce mandat et nous ne le ferons pas. Ensuite Monsieur NOWICKI, vous êtes intervenu un peu hors sujet. Je suis désolé, METZ METROPOLE, ce n'est pas MARLY ! Je ne suis pas le seul à décider à l'agglomération. Les comptes et les contraintes ne sont pas les mêmes. Je ne suis pas partisan de solutions expéditives. Je vais cependant faire un flash sur le centre des congrès. Il représente 10 millions d'euros, sur environ 170 millions d'euros prévus en investissement. Enlever le centre des congrès, cela ne change rien au niveau des comptes. 10 millions d'euros, dont 2,5 millions déjà payés, et si nous arrêtons la construction, avec les pénalités, nous arrivons à 7,5 millions. Donc qu'on le fasse ou pas, cela ne change rien, sauf que je préfère que l'on investisse dans cet élément structurant de la communauté d'agglomération parce que non seulement ce sera des entreprises du cru qui interviendront et ensuite c'est ce que prévoyait Jean Marie RAUSCH quand il a souhaité mettre le Centre Pompidou dans ce quartier. Ce sont comme les deux roues d'un vélo. Le Centre Pompidou fait rayonner l'ensemble du Pays Messin, et le Centre des Congrès va permettre de faire venir les acteurs économiques. Voilà ce que je pouvais vous dire. Pour le reste, je sais que vous êtes un jeune conseiller communautaire et que peut-être vous ne savez pas qu'une partie de la culture, le sport également, ne sont pas des compétences de METZ METROPOLE, nous ne pouvions donc pas percevoir de subvention. Pour finir Monsieur LIOUVILLE, bien évidemment, j'ai pris en compte ce que vous indiquez, à savoir que l'Etat demande aux collectivités locales de participer à l'effort. C'est tout à fait normal. Et d'ailleurs, elles le veulent bien. Mais elles ne s'attendaient pas à ces efforts aussi importants. Avant 2012, certains décriaient l'ancien Président qui gelait les dotations. Le Président actuel ne les a pas gelées, il les a coupées à la hache. Vous me direz peut-être, il n'avait pas le choix. On est d'accord, mais il ne l'avait pas annoncé ! Je me souviens de la question d'un ancien élu de l'opposition, avant 2012, me disant : « vous êtes sûr que vous continuerez à avoir les mêmes dotations ? ». Je lui ai répondu : « il n'y a pas de soucis. Je connais les deux finalistes de la présidentielle, Monsieur HOLLANDE, Monsieur SARKOZY. Tous les deux disent qu'ils ne toucheront pas aux dotations des collectivités locales. » Manque de chance celui qui a été élu les a sabrées. C'est juste un constat. Ce n'est pas un jugement

de valeur. Je reviens à Monsieur SURGA et je l'invite à relire l'Echo de MARLY qui est une bonne lecture. Il date de mai 2015 : « tout savoir sur la dette de MARLY ». Je vous invite à lire la fin, je pense que vous ne l'avez pas lu l'article page 27 sur la dette de MARLY : « à quel taux a-t-on emprunté, serait-il pertinent de renégocier nos prêts ». Je lis le texte. « Les taux fixes pratiqués pour les prêts souscrits par la ville de MARLY se tiennent dans une fourchette de 3 à 5,20 ». 5,20 ce sont les vieux prêts qui arrivent à échéance, donc aucun intérêt pour les renégocier. « Evidemment les taux les plus élevés sont généralement ceux des crédits les plus anciens. Le marché des prêts pour les collectivités est particulièrement différent de celui des particuliers. Par ailleurs si la renégociation de prêt pour les particuliers peut être avantageuse pour ceux-ci, pénalités et frais peu onéreux, il n'en est pas de même pour les collectivités. La renégociation de prêt à taux fixe est assortie de pénalités mais également d'une indemnité actuarielle destinée à compenser le manque à gagner de la banque. Cela rend donc cette hypothèse inintéressante pour une collectivité ». Pour finir, le DOB, je rappellerais que depuis 2014, les taux n'augmentent pas à MARLY. Donc cela va faire la troisième année que nous annonçons que les taux n'augmentent pas. C'est vrai, on a augmenté à un moment donné la fiscalité. C'était en 2011. Mais ils ont baissé en 2012, moins 1%, et en 2013, moins 3%. Ce qui fait que les taux communaux que je vous inviterai à voter, seront toujours les mêmes que ceux de 2014. Si vous revenez en arrière sur les taux communaux, ils sont équivalents de ceux de 2003 ! Enfin, ce qui est important et vous le notez encore, nous ne voulons pas recourir à l'emprunt justement pour permettre un désendettement sérieux. Pour reprendre un élément de comparaison, l'adjointe aux finances a expliqué que le montant d'endettement par habitant est 557 euros, à MONTIGNY il est de 896 euros, à AMNEVILLE, il est de 1374 euros et WOIPPY de 2416 euros. Contrairement à ce qu'il se passe dans la ville centre, nous n'avons pas décidé de baisser les subventions des associations. Nous avons aussi décidé de ne pas baisser notre budget « action sociale ». Nous faisons en sorte que notre politique aille vers tout le monde, seniors, enfants et l'ensemble des habitants de MARLY, et aussi et surtout en matière de sécurité.

Le conseil municipal,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016,

AUTORISE le maire à joindre la note de synthèse concernant les orientations budgétaires.

2 - MARCHES PUBLICS

2.1 - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes Ville – CCAS pour la conclusion de contrats d'assurances **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La Ville de Marly et le CCAS ont des besoins relativement proches en matière d'assurances de leurs biens, de leurs personnels ou des autres personnes, responsabilité civile, risques juridiques...

Egalement, les deux entités gèrent des conventions de participation au titre des contrats de mutuelle santé et de prévoyance.

Il est souhaité recourir à un groupement de commande, afin de mutualiser les procédures de consultation et de pouvoir faire bénéficier les membres du groupement de tarifs négociés pour l'ensemble du groupement.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes, dont la Ville de Marly serait coordonnateur, pour la conclusion de contrats d'assurances, et des contrats de suivi de ces contrats pendant toute la durée de leur exécution.

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Est-ce qu'au niveau de la communauté d'agglomération, future communauté urbaine, des réflexions plus larges sur la mutualisation, parce que là ça ne concerne en fait que la ville dans son ensemble, puisque le CCAS est un peu dépendant de la ville, ce qui est déjà un premier, mais est-ce qu'il y a des pistes d'autres mutualisations avec d'autres communes, ou est-ce que c'est à venir, ou c'est tabou ?

M. HORY : Non, ce n'est pas tabou. Je crois qu'on a parlé de la mutualisation lors d'un précédent conseil. La mutualisation prévue entre les communes et METZ METROPOLE se fait avec le

volontariat des communes et dans un premier temps, cela va s'engager entre la ville-centre et METZ METROPOLE. Ce qui ne veut pas dire qu'on s'interdit quelque chose à MARLY et sachez que si nous passons en communauté urbaine, l'une des compétences de la communauté urbaine serait la voirie, cela voudrait dire que l'ensemble des services de voirie des communes de l'agglomération irait à METZ METROPOLE. Le Président BOHL a voulu se laisser le temps de la réflexion, il y a onze groupes de travail au niveau de l'agglomération pour pouvoir décider dans le dernier trimestre 2017 si nous passons en communauté urbaine.

M. ALBRECH : Petite question ou réflexion parallèle à ce qu'a dit Monsieur LIOUVILLE. Mieux vaut tard que jamais la mutualisation. Est-ce que sur ce point-là, sur cette mutualisation-là, vous avez prévu, j'aime beaucoup, vous ne me regardez pas du tout là Monsieur le Maire et puis vous êtes en train de vous marrer, là...

M. HORY : Mais j'arrive à vous entendre tout en faisant autre chose...

M. ALBRECH : C'est bien. Vous n'avez pas été défilé contre le genre, vous ne connaissez pas le genre, il y a les sexes et le genre... Pour cette mutualisation, avez-vous prévu ou pensé, c'est là que je rejoins un peu Monsieur LIOUVILLE, vous enquérir auprès d'autres communes, à savoir est-ce que ça les intéresserait éventuellement de s'y associer ?

M. HORY : Chaque commune a sa propre politique, notamment sur le dossier de la mutualisation. Certaines ne le souhaitent pas. Il y a deux choses, la mutualisation et après une obligation de mutualisation si on passe en communauté urbaine. A mon sens, d'ici la communauté urbaine, il y aura très probablement une mutualisation, selon moi, elle se fera entre la ville de METZ et l'Agglomération. Pour les autres communes, cela viendra à partir de la communauté urbaine. Avant, cela m'étonnerait.

M. ALBRECH : On n'est pas forcément obligé d'attendre. On pourrait être proactif, aller voir les autres communes, leur proposer, tiens, regarde, je pense que vous voyez de temps en temps les maires des communes environnantes. Allez les voir et leur dire : tiens, moi je propose ça dans ma commune, est-ce que toi, ça t'intéresse ? Voilà, ça peut toujours diminuer les coûts.

M. HORY : C'est pour cela que nous vous avons dit que nous étions en réflexion et qu'au niveau de l'agglomération, il y a onze groupes de travail sur l'ensemble des possibilités de mutualisation et avant de s'engager on essaie de réfléchir. Après on y va en fonction des tenants et aboutissants.

M. ALBRECH : Je ne parlais pas des communes qui étaient dans l'agglomération.

M. HORY : Ce n'est déjà pas très facile quand on est dans l'agglomération. Si en plus, vous voulez aller au-delà, c'est encore plus difficile.

M. ALBRECH : C'est dommage !

VU le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

CONSIDERANT la nécessité de lancer des procédures de consultation, pour la conclusion de nouveaux contrats d'assurances et conventions de participations à effet du 1er janvier 2017,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les procédures de consultation, en vue d'obtenir des conditions plus favorables, dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Ville de Marly serait désignée coordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande pour la conclusion de contrats d'assurances et conventions de participations,

D'APPROUVER la désignation de la commune de MARLY en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter les marchés et conventions correspondant aux besoins de la Ville de Marly.

2.2 - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes Ville – CCAS pour la conclusion d'un marché de fourniture de repas

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le CCAS et la Ville de Marly gèrent des établissements d'accueil d'enfants en âge préscolaire et scolaire.

Le CCAS gère la Maison des Loupiots, structure qui accueille les tout-petits avant leur scolarisation. Des repas sont fournis à ces enfants (repas de midi + gouters).

La Ville de Marly gère quant à elle au titre de l'accueil périscolaire les structures permettant l'accueil des enfants, sur le temps de midi (repas), le matin et en fin d'après-midi, ainsi que les vendredis après-midi.

Pendant ces temps de pause sont servis des repas et des goûters dans les locaux du centre socioculturel de la Louvière, ainsi que dans les structures périscolaires des 3 établissements.

Il est souhaité recourir à un groupement de commande afin de mutualiser les procédures de consultation et de pouvoir faire bénéficier les membres du groupement de tarifs négociés pour l'ensemble du groupement et d'optimiser l'offre de restauration entre les différents points d'accueil.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de fourniture de repas pour l'ensemble des enfants et adultes accompagnateurs.

DEBATS :

M. ALBRECH : Même réflexion qu'avant. Je pense que votre réponse sera la même. C'est-à-dire avez-vous proposé etc... à d'autres ? Non, donc voilà c'est réglé. Je reviens sur... j'étends un peu mon propos. Mais on est dans le sujet vous allez voir. Est-ce qu'il... il y a un vrai problème en France je crois, sur les cantines. Je pense vraiment que depuis des années, des années, on donne à nos enfants des produits de mauvaises qualités. Donc, ne faites pas les étonnés. Je vous assure que si. Je n'ai pas été faire des analyses à la cantine de MARLY, mais j'aurais voulu avoir une..., parce qu'il s'agit bien de commander de la nourriture, pour les enfants, et d'aller faire des contrats avec des sociétés. Et donc j'aurais voulu savoir qu'elles étaient... concrètement qu'est-ce que les enfants mangeaient déjà aujourd'hui ? Quelles étaient les sociétés qui les fournissaient ? Et est-ce qu'on avait la volonté de changer ça ? C'est-à-dire pour l'améliorer ? Il y a beaucoup de communes en France maintenant qui commencent à intégrer un mouvement qui est d'acheter du bio, du local et pas seulement les 20% prévus maintenant, parce que maintenant l'Etat se réveille. Enfin, les politiques se réveillent, mais on doit faire ça depuis 10 ans. C'est un truc qui sort depuis un an ou deux et encore je suis large, en comptant ça, mais je crois qu'il fallait se réveiller avant. Il y a un taux de cancer dans la population qui est de plus en plus grand, ça tombe comme des mouches, bon ce que je dis c'est une banalité mais c'est vraiment vrai. Je crois qu'il n'y a pas une famille qui n'est pas impactée par cette affaire. Il est temps maintenant de se réveiller et pas seulement de courir au moins cher ! On est dans le sujet. Parce que pendant longtemps, ce qu'on voulait, c'est acheter pas cher. Voilà, on allait voir les sociétés, qu'est-ce que tu nous proposes, oui, c'est pas cher, c'est bien. Allez hop, on y va ! Donc est-ce qu'il y a une volonté de...je dirai... c'est aussi une façon d'éduquer les enfants, au goût et à la qualité. Quitte à ce que le goût soit un peu plus fort et que la commue fasse un petit effort d'aller éduquer nos enfants à manger des choses de qualité, à manger des choses qui n'ont pas traversé la moitié de la planète, des choses qui n'ont pas de pesticides, qui n'ont pas de plomb, qui n'ont pas...bon la liste est très très longue. Voilà. Est-ce qu'il y a cette volonté ? Je pense que si on était précurseur là-dedans, aussi, je peux si vous le voulez bien Monsieur le Maire, qu'on se rencontre et puis je vous donnerai la liste de ce qui se fait, ce qui peut se faire, puisque vous disiez tout à l'heure que je... c'était un peu une boutade quand je disais que je cachais... donc sur ce sujet-là, je me mets aussi à votre disposition pour vous amener des pistes, des choses qui pourraient se faire à MARLY, très intéressantes pour l'avenir des enfants. Riez pas Monsieur le Maire, c'est un sujet grave, mais il faut voir à long terme. Parce que donner de la merde à nos enfants sur 5 ans, c'est pas grave, on ne les voit plus dans quelques... peu importe, mais ce qui resteront dans leur sang, dans leur foie, les métaux lourds, bon, il faut voir ça à long terme. Voilà. Il y a une commune, je termine, notamment en Alsace, je ne sais plus son nom, c'est intéressant, qui fait des choses très intéressantes sur ce sujet-là. Voilà. Donc j'aurais voulu savoir si ça vous intéresse ou si vous vous en contrefichez de ça. S'il n'y a rien de prévu. Ou alors de simplement aller voir, je ne sais plus quelles sont les sociétés traditionnelles qui font généralement beaucoup de cochonneries. Et une parenthèse aussi parce que je n'étais pas là, j'en profite, malheureusement je sais Monsieur IGEL, pardon je suis un peu long. Mais c'est un sujet important. Sur la dernière fois, il y avait une petite note sur les menus communautaires, sans porc, végétarien, etc... je crois, je donne aussi mon point de vue parce que je n'étais pas là, c'est une hypocrisie totale. Bien que moi je n'ai rien contre le fait que les musulmans ne mangent pas de porc etc... je pense dans l'assemblée avoir plus d'amis musulmans que vous tous réunis, sans me tromper. Donc ne me prenez pas... ne croyez pas que je fais du...

M. HORY : Pour l'instant, nous n'avons rien dit, mais si vous pouvez conclure, ce serait bien...

M. ALBRECH : Non non non je veux être long, spécialement là-dessus. J'en profite. Soyez patient. Vous n'êtes pas à trois minutes près. Je dis simplement que les menus sans porc, c'est une escroquerie absolument abominable. Il y a du porc dans pratiquement dans toutes nos sauces, dans énormément de produits, les bonbons, c'est peut-être pas ce qu'on leur offre en premier à la cantine, mais des porcs ou des dérivés du porc, il y en a pratiquement dans tout, donc c'est vraiment pour se faire du bien, mais c'est une escroquerie sur ce sujet-là. Et pour les menus végétariens pareil, aussi, ça c'est un truc, c'est très controversé. Il y a beaucoup de gens qui, je sais c'est à la mode, etc... bon pourquoi pas, mais il y a beaucoup de gens, des professeurs de médecine qui disent que les humains sont aussi faits pour manger de la viande et si vous voulez vous intégrer mieux, certaines vitamines en mangeant de la viande que vous retrouvez dans bon bref je ne fais pas un cours, mais c'est controversé. Voilà ! Merci !

M. HORY : Je vous remercie pour votre inquiétude au sujet des cantines de France. En ce qui concerne celles qui sont à MARLY, et celle dont nous nous occupons, basée au centre La Louvière, c'est le CAT de VARIZE du côté de BOULAY qui est notre fournisseur. Il privilégie le circuit court. En ce qui concerne la restauration au Foyer Logement Les Hortensias, gérée par la municipalité, jusqu'à présent et depuis 2008, je vais y déjeuner au moins une fois par mois et pour l'instant, je tiens à vous rassurer, je me sens bien ! Par contre, s'il vous plaît et pour la sérénité des collègues, des collaborateurs, des débats etc..., si vous pouvez faire en sorte que vos interventions soient centrées sur MARLY. C'est un souhait. Les collaborateurs, les collègues et moi-même sommes particulièrement attentifs sur ce qui se passe dans les cantines que nous gérons. Madame SAINT MARD, adjointe aux affaires scolaires et Monsieur IGEL, adjoint aux affaires jeunesse et sports, ce dernier étant du métier, se sont rendus eux-mêmes sur place, faire des contrôles dans nos cantines pour voir le fonctionnement, le respect de la chaîne du froid entre autres. Je préfère revenir sur le point 2.2. L'idée est de faire des économies d'échelle entre le CCAS et la Ville. Pour le reste, j'ai bien entendu vos inquiétudes probablement légitimes en matière de santé public, mais je pense qu'à MARLY, nous sommes préservés de cette problématique.

VU le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

CONSIDERANT la nécessité de lancer des procédures de consultation, pour la conclusion d'un marché de fourniture de repas, à effet du 1er septembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les procédures de consultation, en vue d'obtenir des conditions plus favorables, dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Ville de Marly serait désignée coordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande pour la conclusion d'un marché de fourniture de repas,

D'APPROUVER la désignation de la commune de MARLY en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

M.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter les marchés correspondant aux besoins de la Ville de Marly.

3 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la distribution des convocations du conseil, il est proposé de modifier l'article 1^{er} comme suit :

Article 1 :

Toute convocation est faite par le Maire. Elle est mentionnée au registre des délibérations et affichée au public.

Elle est adressée à chaque conseiller municipal par écrit à son domicile et par voie électronique sur l'adresse administrative « courriel » établie au nom propre de chacun des conseillers en exercice (...@marly57.fr), cinq jours francs au moins avant la date de la réunion.

Les rapports de synthèse présentant chaque point à l'ordre du jour seront également transmis par voie électronique.

Les pièces annexes aux délibérations seront transmises également par voie électronique ou déposées à la Direction Générale des Services pour mise à disposition selon le cas (par exemple : pièces volumineuses).

DEBATS :

M. ALBRECH : Je vais un peu dénoter par rapport à mes collègues. On a déjà eu, si, si, non mais je sais, j'ai un peu parlé avant, pas vous Madame, mais avec Monsieur NOWICKI et Monsieur SURGA a fait une réflexion. Donc, moi, bon je fais court, puisque j'ai fait long l'intervention précédente. Bon, ça marche bien, ça ne me dérange pas. Le seul point, j'en ai parlé à Raphaël avant, c'est qu'il y a ce, comment est-ce qu'on appelle ça, oui, l'avertissement. Il m'a répondu que ça coûtait cher, etc... mais c'est vrai que ça c'est un peu embêtant. On a l'impression qu'on va prendre un virus, que ce n'est pas sécurisé quand on rentre sur le système. Voilà en quoi je dénoter.

M. HORY : Nous laisserons Raphaël notre technicien répondre à votre problématique. Vous le recevez bien ?

M. ALBRECH : Je reçois, il n'y a pas de problème, moi ça ne me dérange pas, contrairement à un collègue, ça ne me dérange pas. Donc il n'y a pas de souci. Le seul souci c'est celui-là. On a une crainte qu'il y ait un virus ou autre problème à l'intérieur de cette boîte e-mail.

M. NOWICKI : L'idée de départ est très bonne. C'est de dématérialiser les documents, on l'avait déjà évoqué lors de précédents conseils. Par contre, là où je ne suis pas d'accord, c'est l'utilisation de la boîte mail @marly57.fr. Comme ça a été évoqué, cela pose de nombreux problèmes. J'ai fait une copie d'écran, ce qui est indiqué : votre connexion n'est pas sécurisée. Marly57 utilise un certificat de sécurité invalide. Il est recommandé que vous attendiez que le site soit réglé avant de l'utiliser. En gros il est fortement déconseillé d'aller sur cette boîte mail. Donc sur la forme, ce serait changer l'adresse mail, que chacun puisse utiliser sa propre adresse mail. Ne pas nous imposer une adresse mail marly57. Ça n'aurait pas posé de problème. Une autre solution, c'est bien de nous envoyer ces documents, mais on le voit, ça pose problème au niveau de l'accès de l'adresse mail, ça peut poser problème aussi sur les dossiers qui sont envoyés. S'ils sont trop lourds, ils sont bloqués par certaines boîtes mail. Aujourd'hui, il y a un système qui marche, je reviens peut-être à nouveau sur METZ METROPOLE. Vous allez me dire « c'est hors sujet », mais il y a quelque chose qui marche très bien à METZ METROPOLE, c'est le service Intranet. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, lorsqu'on est convoqué à une commission, à un conseil, bien sûr on reçoit un mail, mais à côté de ça, on accède à une boîte Intranet, un site où on a toutes les informations. Si vous vous connectez aujourd'hui, vous savez la date de la prochaine commission. Ce qui est intéressant, je parle principalement pour les élus de l'opposition, c'est les dates des conseils. On les a jusqu'au mois de septembre. Ce qu'on n'a pas à MARLY ! Et là, ça évite tout problème. Tout le monde a la même information au même moment, les dates des commissions, les dates des conseils, l'ensemble des documents bien sûr, les documents pour les conseils, les comptes rendus des commissions et je pense, on parlait de mutualisation, ça ne doit pas être compliqué de le mettre en place à MARLY, d'autant que si je me trompe c'est la même société qui gère le service informatique à MARLY, qu'à METZ METROPOLE. Alors globalement la dématérialisation, on est pour. Par contre, le point tel qu'il est présenté, avec cette adresse mail, on votera contre. On ne sera pas d'accord et on contestera le fait que vous nous obligez à utiliser cette adresse mail. Changez ce point, que chacun utilise sa propre adresse mail, qui communiquera aux services de la commune.

M. SURGA : Nous sommes tous d'accord pour essayer de dématérialiser le plus possible les documents. Ça vient d'être dit, c'est même l'unanimité, en tout cas je l'espère. On est là pour faire effectivement dans l'efficacité. Sauf que là, ce n'est pas efficace. On s'aperçoit que le message qui vient d'être donné, on ne peut pas y accéder sans avoir les messages d'erreur. C'est exactement ce

que j'ai tenu comme propos dès la première fois, propos qui sont aujourd'hui repris par tous, tous ceux qui sont là puisqu'on a rencontré le même problème. Exactement le même problème. On en a reparlé encore il n'y a pas si longtemps, c'est le même sujet. Donc il y a un problème de sécurisation du site, il y a même des messages qui disent : il se peut que des pirates soient en train d'essayer de dérober vos informations sur le site marly57. Ça va bien 5 minutes, on ne va pas continuer à essayer de présenter une copie comme celle-là. Alors oui, on est d'accord pour recevoir de façon dématérialisée, mais là, pour le coup, lorsque vous dites qu'on va recevoir également des papiers les plus importants dans le cadre du courrier normal, personnellement celui-ci n'est pas forcément très épais, mais il aurait pu faire l'objet d'un envoi courrier puisque là on a quelques pages seulement et je n'ai pas reçu ce document parce que je ne peux pas aller sur le site en question. Donc, voilà, c'est quand même grave puisque je n'ai pas reçu ce document.

M. HORY : Vous êtes bien le seul !

M. SURGA : Non, je n'ai pas reçu ce document. J'ai ouvert mon enveloppe devant témoins, je n'ai pas ce document. Vous pouvez ne pas me croire. D'accord ? Mais je vous le confirme. Faisons attention aussi au courrier qui est envoyé, je voulais ajouter cette information-là, je ne l'ai donc pas eu. C'est une méprise peut-être ou une erreur. Mais vous voyez, on n'est pas à l'abri d'une erreur. Et si je ne peux pas aller sur le site, le problème est entier, se pose complètement. Ce que je peux vous dire, c'est que vous pouvez très bien réussir à faire un routeur qui nous permette de recevoir nos documents et j'ai une adresse personnelle. Je tiens à version-là. J'ai une adresse personnelle. On peut très bien m'envoyer sur mon adresse personnelle, ici, l'ensemble des collègues autour de la table, collègues et élus si je puis de dire autour de la table, la connaisse puisqu'on reçoit régulièrement des documents à travers cette adresse. Mais de grâce, celle-là, je vous l'autorise, mais ne m'obligeais pas et vous n'êtes pas tenu de le faire, ne m'obligez pas à aller sur un site qui me pose un problème de sécurisation.

M. LIOUVILLE : Un certain nombre de choses ont déjà été dites concernant cette adresse mail. Je rencontre les mêmes problèmes, même si j'ai réussi à la mettre en route une fois et après c'était terminé. Je m'en suis déjà ouvert avec Monsieur ROUX. La délibération telle qu'elle est rédigée, elle n'est pas conforme. Elle n'est pas légale dans la mesure où vous ne pouvez pas imposer une seule et même adresse dans la mesure où vous ne nous fournissez pas le matériel qui permet la réception. Je veux dire, je m'en suis ouvert auprès du contrôle de légalité, je veux dire, ça ne peut pas être l'unique source de transmission. Donc, moi, ce que je vous propose, c'est effectivement, bien sûr, laisser cette adresse en espérant que ça va s'arranger, mais d'une part, en mettre une deuxième, et deuxièmement, si on est tous d'accord pour faire des économies, commençons déjà par des économies de timbrage, je veux dire. Le dernier document était timbré à 3,16 euros. Dès l'instant où on sait déjà la date du conseil d'administration, qu'est-ce qui empêche un employé municipal de mettre des documents dans la boîte aux lettres dans la journée où l'envoi est fait. Ça c'est quelque chose qu'on peut, qu'on fait déjà, on est 29 fois 3, ça fait déjà pratiquement 90 euros d'économie de timbrage. Parce qu'il y a un certain nombre de documents, vous dites « on aura uniquement par voie électronique » mais lorsque l'on va regarder le budget, il faudra bien qu'on ait un support papier. Parce que si ce n'est pas la mairie qui le tire, c'est bien l'individu qui va le tirer. Sinon on ne pourra pas travailler. Je veux dire qu'il y a effectivement un certain nombre de documents sur lesquels le support papier demeure nécessaire, et bien sûr il y a d'autres documents. Si je prends par exemple sur lesquels on doit simplement prendre acte les rapports d'HAGANIS ou etc... qui sont très importants, très volumineux, ceux-là c'est pas une obligation que chaque conseiller puisse les avoir dès l'instant où il peut les consulter, c'est pas un problème. Et donc je pense qu'il faudrait y aller progressivement et réécrire cet article pour ne pas qu'il soit trop contraignant parce que j'ai peur que dans l'état actuel il ne passe pas le contrôle de légalité compte tenu du fait que si c'est uniquement les transmissions par voie, on ne va pas faire du juridique, mais uniquement par voie électronique en dehors de la convocation, ça va être compliqué de travailler.

M. SURGA : Oui, je reprends aussi ce qui a été dit. Il faut savoir, je pense qu'il n'y a personne qui est de mauvaise volonté. Je voudrais quand même dire les choses telles qu'elles sont. Il n'y a personne qui a une mauvaise volonté de ne pas vouloir recevoir les documents en bonne et due forme. Je crois qu'il faut gommer cette idée-là. On veut tous les recevoir votre document. Et le mieux possible. Je voudrais ajouter que pour bien le recevoir, n'oubliez pas une chose, on est tous aussi soit on a un emploi, tant mieux d'ailleurs, soit on a quelques occupations. Les délais dans lesquels vous ne mettez, c'est peut-être une voie de recours ce que vous faites, mais il serait quand même beaucoup plus intéressant pour nous de recevoir avec suffisamment d'avance les documents et justement de prévenir un quelque problème. Là, du jour au lendemain, je ne peux plus maintenant, je n'ai plus le temps de m'apercevoir que je n'ai pas ce document-là. Donc, je vais à la pêche par exemple pour l'avoir. Ce n'est pas normal. Faites en sorte que le délai soit suffisant. Il faut un temps, et je ne sais pas pourquoi vous avez changé d'avis, il fût un temps où vous donniez des dates des futurs conseils.

Je vous pose la question. Pourquoi ? Qu'est-ce qui se cache derrière cette idée de ne plus nous donner les dates avec quel qu'avance ? On ne vous demande pas de nous les donner pour toute l'année mais au moins pour deux ou trois mois d'avance, cela nous aiderait tout de même. Parce que là, il y va aussi de la réception des documents. Ça fait partie également de la question qui est sous-jacente sur la réception de documents.

M. ROUX : Monsieur SURGA, ainsi que d'autres élus font remonter un problème de sécurité de l'accès aux mails. Monsieur SURGA, quand vous dites que la boîte mail n'est pas sécurisée, c'est faux. Maintenant, je vous explique. Il se peut, et en l'occurrence cela vous arrive à vous, que vous ayez lors de première connexion au site mail de la ville de MARLY, un avertissement de sécurité. L'avertissement de sécurité que vous avez donné, c'est probablement l'avertissement de sécurité de Google Chrome, ou d'Internet Explorer, ou de Safari ou de Firefox. C'est forcément l'un des explorateurs que je viens de citer, voire un explorateur moins connu. La question est : est-ce que la connexion au site de la ville est sécurisée ? La réponse est oui. Le site de la ville a une connexion https avec un certificat SSL avec une clé de cryptage en RSA 2048 bits. C'est un peu technique, mais pour vous dire un hacker avec un ordinateur de 4 gigahertz qui veut essayer de pirater la clé qui est sur la mairie, il lui faudra 2^{1670} années pour rentrer dans le système. C'est-à-dire des milliards d'années. Pourquoi le certificat et ce message d'erreur s'affichent sur vos explorateurs ? La réponse est simple : pour qu'il n'y ait pas de message sur les explorateurs, on doit payer cette même connexion, donc le cryptage doit être payé, pour éviter d'afficher le message. C'est-à-dire que demain, je paye, j'aurai toujours le même cryptage derrière, ce sera une clé RS 2048 bits, mais vous n'aurez plus le message d'erreur. Ce message d'erreur vous pouvez l'avoir une fois et une fois que vous avez passé l'avertissement de sécurité, vous ne l'aurez plus jamais. Maintenant, je vais vous donner le prix, d'où ma décision de ne pas l'acheter, c'est un abonnement annuel qui coûte entre 450 euros et 1500 euros. J'estimais que pour la même connexion, le même cryptage, il n'y avait pas lieu de faire cette dépense. Pour répondre à Monsieur NOWICKI au sujet de l'intranet de METZ METROPOLE, effectivement l'intranet peut se faire, sauf qu'en termes de développement, cela coûte. Il y a du développement à faire, mais par contre rien n'est impossible. Par contre, je m'étonne Monsieur le Maire que ces remarques arrivent maintenant, nous sommes au mois de mars, cela fait plusieurs mois que les adresses e-mails sont mises en place. J'ai volontairement organisé une réunion le 28 décembre en mairie de MARLY avec celles et ceux qui rencontraient un problème. Monsieur FLONER est venu et m'a demandé de faire une redirection sur sa boîte personnelle, ce que je fais sans aucun problème. Madame EVRARD m'avait demandé une configuration un peu particulière du serveur de messagerie, ce que nous avons fait. Donc là je m'étonne de vos interventions « ça ne marche pas ». J'ai un téléphone, vous m'appellez. J'ai un mail, vous m'envoyez un mail, même de votre boîte personnelle. Par contre, je suis prêt comme je l'ai proposé à Monsieur LIOUVILLE de me déplacer chez vous pour vous montrer comment cela fonctionne. Cela ne me pose pas de problème. Les boîtes mails marly57.fr fonctionnent. Je précise bien, elle est sécurisée, même si vous avez l'avertissement une fois, elle est sécurisée. Je suis prêt à vous le démontrer techniquement.

M. NOWICKI : Pourquoi nous imposez une boîte mail @marly57 ? On a une adresse ? Pourquoi nous imposer ?

*M. HORY : Je constate que les récriminations viennent de l'opposition. Aucun élu de la majorité n'a de soucis sur ces boîtes mails. Nous l'utilisons pour certains d'entre nous depuis 2008 et d'autres depuis 2014. Il y a ceux qui ont fait l'effort de ne pas avoir de souci en venant à la réunion d'information sur le sujet. Chacun fait l'effort qu'il a envie de faire pour s'investir dans la ville. Je rappellerai au jeune conseiller communautaire que vous êtes Monsieur NOWICKI que vous avez aussi une boîte mail Metz Métropole imposée et cela ne vous a pas posé un souci particulier. Toutes les possibilités peuvent être faites pour dématérialiser. Que cette problématique a été évoquée fin 2015, il y a près de 4 mois, avec des mails, des courriers, une réunion spécifique pour que tout s'engage correctement. Mais il vous faut intervenir en conseil municipal, parce que ça donne de l'assurance. Je vous propose de vous rapprocher de l'Adjoint à la communication pour faire en sorte que tout se passe bien. Je vous propose de modifier juste et une seule chose dans ce rapport, parce que j'estime que vous avez eu le temps de faire le nécessaire pour pouvoir recevoir les documents, avec la phrase suivante : « Les rapports de synthèse présentant chaque point à l'ordre du jour seront **également** transmis par voie électronique ». Maintenant il faut avancer en matière de dématérialisation. Il en va aussi du budget de MARLY et de faire en sorte qu'on ait moins de frais pour ces conseils. L'ambiance générale, l'économie de la ville, de l'ensemble des collectivités locales ne permettent plus qu'on tergiverse et qu'on reste encore au papier. Pour la remarque de Monsieur LIOUVILLE, nous nous sommes également renseignés en matière juridique, c'est pourquoi je vous propose de dire que les rapports de synthèse présentant chaque point à l'ordre du jour seront transmis également et pas uniquement par voie électronique. De toute façon, nous allons continuer dans les mois à venir la dématérialisation, de telle manière que vous ayez la possibilité d'avoir les points de manière électronique. Il faut avancer.*

M. ALBRECH : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu sur un point qui est le planning. C'est vrai que ça serait... bon on n'est pas là pour vous embêter, ça serait mieux, tout simplement. Ce serait mieux, si on pouvait l'avoir sur quelques..., c'est vrai que la réflexion est intéressante. Ce n'est pas pour embêter les gens.

M. LIOUVILLE : Deux choses. D'abord j'étais absent pour le 28 décembre, mais j'ai des traces du mail où j'ai averti il y a très longtemps, très longtemps déjà des problèmes que je rencontrais. Je n'interviens pas parce qu'on est le 14 mars, mais bien parce que je m'en étais fait l'écho au cours de plusieurs réunions. Enfin, peu importe. Je souhaiterais au moins que dans les rapports qui nous seront transmis par papier, j'espère que le budget est dedans ? Parce que si le budget est par voie électronique, ça veut dire que c'est nous même qui allons être obligés de le tirer.

M. HORY : Je voudrais faire des économies, je ne souhaiterais pas que nous augmentions nos frais.

M. LIOUVILLE : Je ne demande pas à ce que la collectivité paie. Non, non. Du fait qu'elle ne le paie pas, elle ne le fait pas, elle n'est pas en capacité de l'obliger. Vous voyez ce que je veux dire, contrairement à ce qui se passe à la Région aujourd'hui, où les Régions ont fourni le matériel, donc ils peuvent se passer de le faire papier. Dès l'instant où il n'y a pas cette obligation, on est prêt à faire un certain nombre d'économies, mais au moins, il y a certains documents, le budget, le compte administratif, c'est deux fois dans l'année. Ça serait intéressant qu'on puisse disposer d'un document papier, c'est tout !

M. SURGA : Je confirme qu'effectivement en rien ça me dérange qu'on adresse l'ensemble des documents sur mon adresse personnelle. Et depuis le début il ne faut pas laisser croire que je n'ai pas réagi, que je n'ai pas informé, que je n'ai pas relancé, effectivement je n'étais pas disponible le 28 décembre, mais ça peut arriver ! Est-ce que ça n'arrive pas à certains de ne pas forcément être disponible le 28 décembre ? Je n'étais pas disponible ce jour-là, mais j'ai déjà relancé plusieurs fois, donc enlevons cette idée qu'on n'est pas volontaire sur quoi que ce soit. Et de grâce, nous avons une adresse personnelle. On vous l'a livrée de longue date, de très longue date. Mais servez-vous en ! Aujourd'hui, il y a des messages qui sont lancés à partir du site, là aussi, faites attention, ils sont spamés. Je l'ai déjà expliqué ça aussi. Donc ce n'est pas uniquement ce que vous dites, qui m'intéresse. C'est également pour l'ensemble du fonctionnement. Pas votre réponse, mais pour l'ensemble des gens qui sont ici. Et nos adresses personnelles ont été données. Donc ça, il ne faut pas l'enlever, il faut aussi nous adresser les informations à ce niveau-là. Et lorsque vous avez des documents volumineux, là aussi, il faudra signaler très clairement dans les convocations qui sont faites ou autres informations, n'hésitez pas à nouveau dire quelles sont les informations que vous nous donnez sous forme de papier, mais en résumant en synthèse qu'on aille pas les chercher nous-mêmes au fin fond du document, pour sache ce qu'on reçoit et ce qu'on ne reçoit pas si vous voulez bien.

M HORY : J'espère qu'on ne va pas monter une usine à gaz. J'ai l'impression qu'on est en train de la faire !

M. NOWICKI : Oui, d'une part vous n'avez pas répondu à ma question de savoir pourquoi vous voulez nous imposer cette adresse marly57 et je voudrais aussi répondre à Monsieur LISSMANN concernant l'adresse de Metz Métropole. Effectivement chaque conseiller communautaire a une adresse @metzmetropole.fr. Mais cette adresse mail, ce n'est qu'un routage. C'est-à-dire qu'on n'a pas fait de manipulation. Les documents qui sont envoyés à Monsieur Un Tel@metzmetropole, ça vient directement sur nos boîtes mail. Alors ce que je propose à Raphaël, c'est de voir à METZ METROPOLE de faire le même système. On peut éventuellement avoir une adresse mail si absolument vous la voulez, mais que ce soit routé, que ça arrive sur nos boîtes mail personnelles. Comment ça s'est fait, je ne sais pas. Il faut voir avec METZ METROPOLE. Je n'ai fait aucune manipulation, je reçois mes mails avec cette adresse mail sur mon propre mail.

M. HORY : Cela a été fait par certains collègues qui siègent avec nous. Je vous propose cette ultime modification : « également » au lieu de « uniquement » pour les rapports de synthèse, en vous demandant de vous rapprocher de l'adjoint à la communication pour pouvoir faire en sorte que tout se passe bien, comme la grande majorité des élus autour de cette table.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix pour et 5 contre (Mmes LEHAIR et EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER), **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur du conseil municipal, comme présentée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY